

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ D'ENQUÊTE DU CONSEIL  
CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

N°: CCM16-0179

PRÉSENTS : L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président  
L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre  
L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre  
M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre  
M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre

Dans l'affaire concernant le :

**JUGE MICHEL GIROUARD**

ENQUÊTE EN VERTU DES ARTICLES 63.1  
ET 63.3 DE LA "LOI SUR LES JUGES"  
AUDIENCE DU 9 MAI 2017

---

VOLUME N° 2  
PAGES 105 à 333

COMPARUTIONS:

M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND,  
M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL,  
M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY,  
avocats du Comité;

M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY,  
M<sup>e</sup> LOUIS MASSON,  
M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS,  
avocats du juge Michel Girouard.

I N D E X

	Page
REPRÉSENTATIONS . . . . .	107
RAYMOND DORAY	
Int. (M <sup>e</sup> Gravel) . . . . .	205
C.-int. (M <sup>e</sup> Tremblay) . . . . .	310
REPRÉSENTATIONS . . . . .	329

\* \* \* \* \*

LISTE DES PIÈCES

G-1 :	Documents déposés en liasse par maître Tremblay lors de son argumentation . . . . .	209
E-8 :	Document illustrant le parcours professionnel de maître Doray . . . . .	211
E-9 :	Notes manuscrites de maître Doray . . . . .	240

\* \* \* \* \*

\* \* \* \*

- SÉANCE DE L'AVANT-MIDI -

\* \* \* \*

- ADVENANT 9 h 33,

OUVERTURE DE L'AUDIENCE -

\* \* \* \*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, le Comité reprend son enquête sur les deux (2) allégations que renferme l'Avis d'allégations modifié.

Je note que les mêmes avocats qui étaient au dossier hier sont à nouveau ici, sauf pour maître Dupuis.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Qui est juste à côté, elle a des petits... elle a des petits problèmes de - pas des «problèmes», bon, il y a des... de la reprographie qui est en train de se faire, mais considérez, avec respect, qu'elle est présente devant vous, elle travaille activement aux travaux de votre Comité!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci, Maître Masson!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Merci!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Et puis je vois que le juge Girouard est présent, comme il l'était hier.

Alors, hier, on a entrepris de constituer un dossier des éléments pertinents à la première allégation.

Et, pour récapituler, on a dit que ce dossier comporterait les pièces suivantes : E-1, une copie de l'Avis d'allégations modifié.

E-2, le rapport du premier Comité au Conseil.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

E-3, la synthèse de maître Doray, mais limitée aux déclarations que le juge Girouard lui aurait faites, il y a eu objection par rapport à cet élément, et nous allons en traiter ce matin.

E-4, le dossier de preuve, devant le premier Comité, incluant les notes sténographiques.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

E-5, le rapport du Conseil à la ministre.

E-6, la lettre conjointe des ministres.

Et puis je pense qu'on a ajouté E-7, l'affidavit du juge Ouimette, n'est-ce pas...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... Maître Tremblay?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

Oui!

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, E-7, la... l'affidavit du juge Ouimette, de la Cour du Québec.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et... et, Juge...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... et, là-dessus, je pense que c'est clair...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... en relisant la sténographie, que E-7 faisait partie du dossier de première... de première enquête, mais sans... mais il n'y avait pas eu de numérotation, sur le plan technique.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Nous comprenons que c'est ça la situation.

Alors, ce matin, Maître Gravel.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, Monsieur le Juge.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Nous vous écoutons!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, je suis prêt à faire entendre maître Doray, mais je comprends que mes confrères m'ont signifié, hier, qu'il y avait... qu'ils

1           avaient une objection sur le témoignage, puis  
2           une objection sur le dépôt de la synthèse.

3           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

4           pour le juge Michel Girouard :

5           La...

6           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

7           pour le Comité :

8           Alors...

9           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

10          pour le juge Michel Girouard :

11          ... sur la synthèse, je pense qu'on était  
12          déjà - on avait déjà fait du chemin que c'était  
13          réduit à la partie... à la partie qui  
14          correspondait aux... aux notes qu'avait  
15          consignées maître Doray, par rapport à la  
16          déclaration qui aurait été faite devant lui et  
17          nous, incidemment.

18          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19          Alors, commençons par la partie - la synthèse  
20          est un document assez long, le Comité, jusqu'à  
21          maintenant, était intéressé simplement dans la  
22          partie qui a été évoquée par les membres...

23          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

24          pour le juge Michel Girouard :

25          Voilà!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de la majorité du Comité.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, je pense qu'on a enlevé, du document en question, bon nombre de pages, pour se limiter à cet élément-là.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, par rapport à la réception en preuve de ce mini - cette mini-synthèse...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... quels sont les arguments contre la réception de cette synthèse diminuée, atrophiée?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors, voici : d'abord, je pense que - et je

1 vous demanderais d'être... d'être un peu  
2 patient, parce qu'il faut faire... il faut  
3 faire un tout petit peu de... de synthèse  
4 historique.

5 Je voudrais porter à votre attention,  
6 comme partie de mon argument, une lettre -  
7 j'espère que... je n'ai pas assez de copies.

8 **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

9 pour le juge Michel Girouard :

10 Oui.

11 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

12 pour le juge Michel Girouard :

13 Ah! On en a ici?

14 Maître Mitchell une (1)...

15 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 En as-tu une?

18 **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Je pense qu'on a une autre.

21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 D'accord.

24 Il y en a-tu assez?

25 **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Oui, merci!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Il faudrait la coter.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

L'as-tu?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Non, on ne l'a plus.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

En tout cas.

On va y aller comme ça.

Il faut comprendre le processus auquel vous avez d'ailleurs été partie, vous, et - Monsieur le Président, et le juge Joyal.

La... la synthèse préparée par maître Doray a fait l'objet d'un débat devant la Cour fédérale et voici comment, dans sa lettre - et, nous, on fait... on a fait objection à ce que

1 ce rapport synthèse soit porté à la  
2 connaissance du Comité d'enquête.

3 Et voici comment s'exprime le juge  
4 Martineau, lorsqu'on a débattu de ces questions  
5 devant lui :

6 *«Il est par ailleurs impossible, à*  
7 *ce stade, de prévoir la tournure des*  
8 *événements.*

9 *Se pourrait-il que des allégations*  
10 *examinées antérieurement par le*  
11 *Comité d'examen ne fassent pas*  
12 *l'objet de l'enquête ou soient*  
13 *retirées?*

14 *Je l'ignore totalement.*

15 *Selon ce qu'a expliqué le*  
16 *représentant du Procureur général à*  
17 *l'audience, la Cour comprend qu'il*  
18 *incombera à l'avocate indépendante*  
19 *de réviser le dossier et de*  
20 *déterminer elle-même avec*  
21 *impartialité et conformément à*  
22 *l'intérêt public quels éléments de*  
23 *preuve précis seront présentés à*  
24 *l'enquête.*

25 *La Cour doit également présumer, à*

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

*ce stade, qu'aucun élément du dossier, pièces D-3... n'a été - à D-7 n'a été communiqué ou transmis au Comité d'enquête.*

*Dans cette logique, l'investigation conduite précédemment par le Comité d'examen, même si elle a pu avoir un caractère inquisitoire, n'a pas compromis le droit fondamental du demandeur de se défendre, à l'occasion d'un débat contradictoire devant le Comité d'enquête, des faits particuliers qui pourront lui être reprochés.»*

Fin de la citation.

Et les faits particuliers qui lui sont reprochés, ce sont ceux que l'avocat ou l'avocate indépendante a consignés dans des avis d'allégations.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, ça...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

... c'était avec l'ancienne procédure, avec l'avocate indépendante ou l'avocat indépendant.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et on peut... on ne peut pas, à ce stade-ci, je pense, réécrire les règles du jeu telles qu'elles existaient.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

**«Le Comité aimerait vous préciser...»**

Et, ça, c'est Doug Mitchell qui parle au nom du Comité :

**«... que ce qu'a écrit le juge Martineau n'est pas exact, puisque le dix-huit (18) juin, le vice-président du Comité sur la conduite**

1                   *des juges a fait parvenir à chaque*  
2                   *membre du Comité d'enquête le*  
3                   *rapport du Comité d'examen dans*  
4                   *cette affaire, ainsi que la preuve à*  
5                   *l'appui.»*

6                   La preuve à l'appui, c'était le... le  
7                   document synthèse de maître Doray.

8                   *«De plus, le Comité aimerait vous*  
9                   *informer qu'un membre du Comité a*  
10                  *examiné la décision, mais pas la*  
11                  *preuve; qu'un membre a examiné toute*  
12                  *la documentation, et qu'aucun membre*  
13                  *n'a examiné les éléments de la*  
14                  *documentation.»*

15                  Et, là :

16                  *«Le Comité souhaite vous aviser que*  
17                  *le Comité d'enquête compte se fier*  
18                  *uniquement sur la preuve qu'il*  
19                  *jugera recevable à l'audience pour*  
20                  *trancher toutes les questions*  
21                  *nécessaires à l'accomplissement de*  
22                  *ses tâches.*

23                  *De plus, comme vous le savez, les*  
24                  *juges sont habiles, de par leurs*  
25                  *fonctions, d'ignorer une preuve*

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

*qu'ils ont entendue dans un certain  
contexte, par exemple dans un voir-  
dire ou une preuve qu'ils  
déclareront irrecevable, soit durant  
l'audience, soit dans le jugement  
final.»*

Et, donc, ça nous amène également à un  
deuxième document que je veux porter à votre  
attention, à condition que je le retrouve dans  
le...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Là, est-ce que vous nous... est-ce que vous  
nous entretenez par rapport à  
l'admissibilité...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de la synthèse...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ou du témoignage de maître Doray?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Les deux (2), c'est-à-dire...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... c'est lié.

Alors, je vous remets également la  
pièce...

Est-ce qu'on en a juste une copie de  
celle-là?

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Juste une (1)?

Ça va en prendre plus que...

Écoutez : je vais vous... je vais vous  
la... ça, c'est dommage, il aurait fallu en...  
il en aurait fallu... je pensais que - si vous  
me donnez une seconde, je pensais qu'on en  
avait quelques copies.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Le rapport du Comité d'examen.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, oui.

Écoutez : je verrai à...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Il y avait une coquille.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... je vais - vous pouvez vous fier sur ma...  
sur ma lecture, je verrai à... à le... à en  
faire des photocopies, à moins que madame  
puisse y aller maintenant?

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, je peux y aller!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, mais c'est... si ça vous coûte trente  
cents (30 ¢) à chaque fois...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je ne pense pas que c'est le trente cents  
(30 ¢) de la photocopie qui va...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1           pour le juge Michel Girouard :  
2           Oui, mais ça... non, c'est le change...  
3           c'est...  
4           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
5           ... faire sombrer le Conseil canadien de la  
6           magistrature!  
7           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
8           pour le juge Michel Girouard :  
9           Mais c'est... mais ça dépend du change qu'elle  
10          a dans sa poche!  
11          **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**  
12          pour le juge Michel Girouard :  
13          Hum, hum!  
14          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15          Parce que vous n'allez pas lui en passer, quoi?  
16          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
17          pour le juge Michel Girouard :  
18          C'est ça!  
19          **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**  
20          pour le juge Michel Girouard :  
21          On fonctionne avec des cartes, maintenant, qui  
22          sont rechargées, alors, on va s'en sortir...  
23          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
24          Vous avez une lettre et sûrement que vous  
25          n'allez pas nous lire toute la lettre, puis

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

qu'il y a un extrait que vous...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est ça.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... voulez qu'on...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, c'est... mais, en tout cas...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... qu'on considère.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... si vous voulez, on peut le faire plus tard aussi, mais je vais vous... je vais vous dire...

Alors, je peux... votre propre rapport du Comité d'examen, composé des juges Joyal - les juges Drapeau, Joyal et LeBlanc, se lit, ici, **«Confidentiel»**, partout, **«Confidentiel»**.

Ce qui confirme l'état général du droit à l'effet que jusqu'à ce que les allégations soient déposées, tout ce qui s'est passé précédemment est de nature confidentielle.

Et c'est d'ailleurs dans ce contexte que

1 nous avons eu les réunions ou la - bien «nous»,  
2 les... «nous», les avocats, les réunions, et la  
3 réunion avocats et le juge Girouard, avec...

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5 On me corrigera, mais je n'ai jamais compris  
6 que l'annotation «*Confidentiel*»...

7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Rendait...

10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 ... à la première page du rapport, rendait le  
12 rapport confidentiel entre les parties  
13 intéressées.

14 C'est confidentiel par rapport à un tiers,  
15 des journalistes, et autres, mais je n'ai  
16 jamais compris que le rapport lui-même était  
17 confidentiel dans le sens que ceux qui étaient  
18 chargés de faire l'enquête, en ce qui concerne  
19 le juge Girouard, n'auraient pas accès à cette  
20 documentation, mais je reste... on peut me  
21 corriger.

22 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 Tout ce que je vous dis, c'est dans... je...  
25 simplement, je m'inscris dans la logique du

1           jugement rendu par le juge Martineau, qui a été  
2           suivie jusqu'à maintenant : c'est confidentiel  
3           dans le sens qu'on peut s'adresser à  
4           l'enquêteur qui vient nous voir, on peut lui  
5           parler librement, les témoins peuvent lui  
6           parler librement, ils ont - il y a des versions  
7           de témoins qui sont reproduites, d'après les...  
8           les notes prises par l'avocat enquêteur.

9           Et tout ça demeure confidentiel jusqu'à ce  
10          que le procureur indépendant choisisse...  
11          choisisse les plaintes sur lesquelles il  
12          porte - les plaintes qu'il décide de porter.

13          Et, là, l'étanchéité continue, et le  
14          processus recommence - commence et devient tout  
15          ce qu'il y a est public à partir de ce moment-  
16          là, sauf ordonnances qui peuvent être rendues  
17          par...

18          C'est confidentiel dans - ce n'est pas  
19          juste confidentiel dans le sens que... une  
20          lettre à ma mère, là, ce n'est pas...

21          **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

22          Mais, Maître Tremblay, est-ce que ce n'est pas  
23          vrai que le concept de confidentialité - si on  
24          accepte que la confidentialité se pose, comme  
25          vous voulez qu'on l'accepte - est quand même

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

l'objet d'une certaine pertinence?

Parce qu'on vise, dans cette audience, ici, quelque chose de différent.

C'est clair que certaines décisions ont été prises par le premier Comité et son... son avocat, mais, dans ce contexte-là, on vise, par exemple, le... la véracité et l'intégrité de... de maître Girouard; c'est ça l'objet de notre attention.

Alors, dans ce contexte-là, lorsqu'on regarde la fameuse synthèse - ce n'est pas un rapport, c'est une synthèse - en plus, on regarde une moitié de moitié de moitié de cette synthèse, seulement les conversations qu'il a eues avec maître Doray.

Est-ce que la question de pertinence, dans ce contexte-là, a une certaine résonance, une certaine... t'sais, logique?

Et, si on accepte ça, je pense que la façon qu'on peut raisonner, cette objection que vous êtes en train de faire, je ne sais pas, moi, j'ai... je comprends vos arguments, mais ça semble qu'ils ont une...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Écoutez : ...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

... application dans un autre contexte.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... c'est ça la... le... comme les Chinois  
faisaient dans le temps, le révisionnisme  
historique, là...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Comment?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est refaire l'histoire, c'est... c'est là où  
ça devient inacceptable et injuste.

Si vous regardez les questions posées par  
le Comité Chartier, c'est des questions qui  
émanent du banc, donc, qu'ils... qu'ils avaient  
vu le rapport synthèse.

Et, comme le... le juge - Doug Mitchell  
dit : «Écoutez : ils ne s'en serviront pas»,  
c'est... c'est parce que, fiez-vous à eux, ils  
savent que c'est... ils savent que ça... ça  
fait partie d'un processus qui n'est pas devant  
eux.

Là, les que - et la procureure

1 indépendante, sachant que ce dossier était  
2 inadmissible, n'a pas posé ces questions...

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Comment vous savez ça que la procureure  
5 indépendante savait que ce n'était pas  
6 admissible?

7 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Bien!

10 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

11 pour le juge Michel Girouard :

12 Parce que, disons qu'on peut présumer, si elle  
13 n'a pas posé les questions, qu'elle savait  
14 que - en d'autres termes, ce que je veux vous  
15 dire, là, elle ne s'est jamais, jamais, jamais,  
16 du début à la fin, servi de quoi que ce soit,  
17 dans ce rapport, c'était entendu entre tous que  
18 ça ne faisait pas partie ni de la ligne A, de  
19 la ligne Z, de la ligne W; ça ne faisait pas  
20 partie du débat devant le Comité, qui  
21 commençait ses travaux par la... les  
22 allégations!

23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24 Alors, éclairez-nous : comment est-ce que la  
25 déclaration que le juge Girouard aurait faite

1 à maître Doray, lors de l'entretien où vous  
2 étiez présent, à l'effet que le juge Girouard  
3 a indiqué que, sur la supposée ou présumée  
4 note, monsieur Lamontagne avait indiqué : «Je  
5 suis sous surveillance» ou «Je suis sous... on  
6 me fait une filature», comment est-ce que, ça,  
7 c'est... c'est venu sur le tapis?

8 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

9 pour le juge Michel Girouard :

10 Parce qu'ils av... parce que, malgré ce qu'on  
11 croyait, il... il l'avait lu, le Comité, le...

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 Alors...

14 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 ... le rapport synthèse.

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 Alors, les membres du Comité...

19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Hum.

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 ... ont posé des questions à qui?

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Au juge Girouard!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

Et qu'est-ce - quelles ont été les réponses du juge Girouard, par rapport à ces questions-là?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Ah...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

D'abord, ç'a commencé - c'est arrivé comme ça, là, parce que jamais on n'avait... personne n'avait touché à ça jusqu'à présent, zéro (0)!

Pendant deux (2), trois (3) pages, on tourne autour du pot, là-dessus, et, moi, je me lève, je dis : «Écoutez : l'exercice est injuste, là!

Il n'y a pas de sténographie, il n'y a pas de...»

Et ça... ça oblige - je vous le dis à tous les cinq (5), là - ça oblige à retourner en arrière, à voir les explications déjà données par nous, par d'autres, les déclarations de témoins qui auraient - qui ont été consignées

1 par maître Doray, de regarder tout le processus  
2 et ça oblige à une chose, aussi, puis c'est là  
3 que c'est injuste : on le confronte avec ce qui  
4 a été noté par maître Doray.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Oui.

7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 On le confronte devant le Comité d'enquête.

10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 Oui.

12 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Très bien!

15 Or - et même dans votre tête à vous et  
16 dans la tête du Comité, ça disait : «Comment se  
17 fait-il, si ce n'était pas vrai, qu'il n'a pas  
18 réagi?»

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Hum, hum.

21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Parce que la séquence est la suivante, et elle  
24 est claire : maître Doray - et on est à la  
25 dernière journée - urgent, il vient rencontrer

1 le client, ça... ça dure deux (2) heures, deux  
2 heures et demie (2 h 30), le matin.

3 La journée même, je reçois une lettre, que  
4 je vais vous démo - donner tantôt, dans  
5 laquelle c'est dit : «Je veux vos commentaires  
6 aujourd'hui même, parce que j'envoie le rapport  
7 à Ottawa.»!

8 J'envoie mes commentaires la journée même  
9 et c'est parti pour Ottawa sans que le juge  
10 Girouard le voie!

11 Le seul forum qui devenait ouvert, c'était  
12 vous!

13 C'était le juge Joyal, c'était le juge  
14 LeBlanc...

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
16 Mais, vous...

17 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
18 pour le juge Michel Girouard :  
19 ... puis c'était le juge Drapeau!

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
21 Mais, vous, Maître Tremblay, qui étiez à la  
22 réunion, vous avez vu la synthèse où on  
23 rapportait le commentaire du juge Girouard?

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
25 pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Et je réservais mes commentaires pour vous!

Parce que le juge - maître Doray, son mandat était terminé, il ne m'a jamais demandé de commentaires...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Et... et...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... il dit : «J'envoie le rapport à Ottawa.»!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Et quand vous dites «vous», vous dites au Comité... au Comité - au premier Comité, là.

Alors, la... vous avez laissé cette note-là être acheminée au Conseil...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

J'ai... je ne l'ai pas vue!

Elle est partie avant!

C'est ça que vous ne comprenez pas!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous a...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je ne l'ai pas vue avant!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1 Vous n'avez jamais vu le commentaire que maître  
2 Doray imputait à votre client - un instant!

3 Laissez-moi finir!

4 Je regardais la transcription...

5 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 Oui.

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 ... c'est difficile pour nous de compléter une  
10 phrase, vous avez parlé de "*jumping jack*"...

11 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

12 pour le juge Michel Girouard :

13 O.K.

14 Ça va.

15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16 Bon!

17 Alors, me dites-vous, Maître Tremblay, que  
18 maître Doray a préparé une synthèse dans  
19 laquelle il imputait, à votre client, la  
20 déclaration que j'ai évoquée et que, vous, vous  
21 avez jugé bon de ne pas contester le fait de  
22 cette déclaration-là par une lettre quelconque  
23 au Conseil?

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1 Je vous en - je vous fais parvenir ici - je  
2 vous donne, ici, la lettre que faisait par -  
3 que nous faisait parvenir maître Doray.

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5 Maître Tremblay, ma question est simple!

6 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 Mais la... c'est parce que la réponse est là-  
9 dedans!

10 Qu'est-ce que vous voulez que je fasse?

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Alors, vous n'avez pas contesté cet énoncé de  
13 fait.

14 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 Monsieur le Juge, vous ne pouvez pas me bloquer  
17 comme si, vous, vous étiez en contre-  
18 interrogatoire de... sur une réponse aussi...  
19 c'est un peu plus compliqué que ça!

20 Le seul endroit où on pouvait et on  
21 voulait contester, c'était devant vous!

22 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23 J'ai ma réponse.

24 Merci!

25 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :  
Pas là, parce que si vous regardez la lettre,  
c'est le seul endroit - Madame... Madame  
Rolland.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

J'ai compris la réponse à ma question.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Maître!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Est-ce qu'on peut avoir...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, ah, j'ai dit... oui, qu'est-ce que j'ai  
dit?

Je n'ai pas dit «Maître»?

J'ai dit «Madame»!

Ah, c'est un beau titre aussi!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Ah, ce n'est pas «Mademoiselle»!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est un beau titre aussi, là!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Alors, on lit :

*«Cher confrère...»*

Ça, c'est adressé à vous...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Treize (13) août.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Treize (13) août.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est la journée ou le matin...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Un instant, s'il vous plaît!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bon.

O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

*«Cher confrère...»*

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je vais m'asseoir!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

C'est une lettre de maître Doray.

*«... dans le cadre de la rencontre*

1                   que nous avons eue ce jour même à  
2                   vos bureaux, j'ai porté à votre  
3                   attention l'existence de certaines  
4                   inexactitudes dans la synthèse des  
5                   témoignages et des éléments de  
6                   preuve que je vous avais transmise  
7                   le six (6) mai deux mille treize  
8                   (2013), ainsi que dans la synthèse  
9                   des témoignages et des éléments de  
10                  preuve complémentaires que je vous  
11                  avais fait parvenir le onze (11)  
12                  juillet deux mille treize (2013).  
13                  Je vous ai également fait part du  
14                  fait que vos observations n'auraient  
15                  pas à porter sur deux (2) documents  
16                  antérieurement fournis qui, à la  
17                  réflexion, s'avèrent non pertinents  
18                  pour les fins de la présente  
19                  enquête.  
20                  En conséquence, je vous transmets  
21                  avec la présente les versions  
22                  révisées de ces deux (2)  
23                  documents...»

24                  Ça, c'est les documents du six (6) mai  
25                  deux mille treize (2013) et de... et du onze

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

(11) juillet deux mille treize (2013)?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est ça.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

*«... sur deux (2) documents  
antérieurement fournis qui, à la  
réflexion, s'avèrent non pertinents  
pour les fins de la présente  
enquête.*

*En conséquence, je vous transmets  
avec la présente les versions  
révisées de ces deux (2) documents  
et je comprends que vous me ferez  
parvenir aujourd'hui même la version  
révisée des observations de votre  
client.*

*Je vous prie d'agréer, cher  
confrère, l'expression de mes  
sentiments les meilleurs.»*

Bon!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1 pour le juge Michel Girouard :

2 Voilà!

3 Et la journée même, ou peut-être le  
4 lendemain matin, mais la journée même, j'ai  
5 fait part de mes observations, qui... il y a  
6 plusieurs pages, puis j'ai envoyé ça à maître  
7 Doray, et maître Doray, dans son petit paquet,  
8 envoie le rapport qui comprend la version de...  
9 de notre client; notre client qui était même  
10 parti, il n'était plus là, et, ça, c'est parti  
11 pour Ottawa.

12 Ensuite... ensuite, on vous écrit, à  
13 vous...

14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15 Quand vous dites «à vous», vous dites - vous  
16 voulez dire le premier...

17 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

18 pour le juge Michel Girouard :

19 Non.

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21 ... Comité d'enquête?

22 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 Non.

25 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Pas de...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Le Comité d'examen.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... d'examen.

Vous...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le Comité d'examen.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Hum.

C'est ça.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Quand... oui...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... quand je dis «vous», c'est parce que je vous vois tous les deux (2) là...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... le... au juge... au juge Joyal et au... et  
au juge... c'était... pardon!... et le juge en  
chef - les deux (2) juges en chef et,  
également, le juge LeBlanc.

Voyons!

Où est-ce que j'ai mis la mienne?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

C'est ça, ici.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Tu veux du délai, là!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

O.K.

Voilà!

Alors...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, ça, le fait que vous n'avez pas contesté  
la déclaration, qu'est-ce que ç'a à faire avec  
l'admissibilité, ça?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Non, mais ce... ce n'est pas le point!  
Le point est le suivant : c'est...  
c'est...  
**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Vous êtes en train de plaider sur le fond, là!  
**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Non!  
**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Bon!  
Là on revient!  
La synthèse, votre objection est fondée  
sur confidentialité; est-ce qu'il y a un autre  
argument?  
**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Je n'ai pas fini, Monsieur le Juge!  
**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Oui, mais...  
**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Je n'ai pas...  
**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
... vous savez...  
**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

... terminé!

Je n'ai pas terminé, j'ai encore des documents à vous remettre!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Qui portent sur le fait que vous n'avez pas contesté ces déclarations-là...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Qui...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ou qui portent sur la...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Qui...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... confidentialité?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Qui... qui vous - j'aimerais juste que... trois (3) minutes de plus pour que vous compreniez que maître Doray n'était plus le forum!

Le forum, c'était vous!

C'est tout ce que je veux dire!

Je ne suis pas pour écrire à... à Lavery

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

dans un dossier qu'il n'a plus!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui, mais quelle est la pertinence de cet argument-là sur la question de l'admissibilité en preuve de la synthèse atrophiée?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est parce que ça veut dire que la simple réponse donnée par le client, dans un contexte où il y a vingt-cinq (25) autres événements qui expliquent, d'un contexte qu'il a complètement ignoré, ce n'est pas juste de prendre ça de façon isolée alors que ce processus-là était rendu devant les... devant le juge Drapeau, le juge Joyal puis le juge LeBlanc!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, ça, c'est...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et on vous écrit...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, ça, Maître Tremblay, ç'a à faire avec le poids à accorder au fait que vous n'avez pas porté d'opposition au contenu de cette synthèse-là, vous ferez cet argument-là si on

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

reçoit la synthèse en preuve.

Je reviens à ma question : la première objection que vous avez soulevée, par rapport à l'admissibilité en preuve de la synthèse réduite, atrophiée, c'était la question de la confidentialité.

Bon.

Et puis vous avez fait votre argument à cet égard.

Est-ce qu'il y a un autre argument?

Vous avez évoqué, hier, vous êtes...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... vous êtes - vous n'êtes pas bien?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ah, ça va très, très bien!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est parce que j'ai de la misère à finir un argument...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... qui est sujet, verbe, complément...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

C'est que votre argument n'est pas pertinent,  
Maître Tremblay!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais il n'est pas fini!

Vous déciderez à la fin, Monsieur le Juge!

Vous déciderez à la fin!

**L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**

Un instant!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Parce que tout ce que je veux - pardon?

**L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**

Viens ici!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Excusez-moi, là, il y a... "*rob buller*"!

Ah, Monsieur le Juge, je vois la témoin,

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 148 -

1 je pense qu'on devrait demander, à ce stade-  
2 ci...  
3 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
4 Oh!  
5 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
6 pour le juge Michel Girouard :  
7 ... l'exclusion des témoins.  
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Pardon?  
10 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
11 pour le juge Michel Girouard :  
12 On devrait, à ce stade-ci, demander l'exclusion  
13 des témoins.  
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15 Ah, mais je ne connais pas qui est...  
16 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
17 pour le Comité :  
18 Ah!  
19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20 ... dans l'auditoire...  
21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
22 pour le juge Michel Girouard :  
23 Moi, je le sais, moi.  
24 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
25 Oui.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je pense que madame... je pense que madame L.C.  
est arrivée.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

O.K.

Donc...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien.

Alors, est-ce que vous - est-ce qu'on est  
d'accord de l'exclure?

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Moi, je n'ai pas... je n'ai pas de...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

D'objection.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... vous le demandez?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 150 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Madame L.C., thank you very much for attending;  
for the moment, we're going to ask you to step  
outside...

**M<sup>me</sup> L.C. :**

O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... while these arguments are being made.

It has nothing to do with you...

**M<sup>me</sup> L.C. :**

O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... it's just a matter...

**M<sup>me</sup> L.C. :**

No! Not a problem!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... of procedure; O.K.?

**M<sup>me</sup> L.C. :**

I have work to do!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Thank you very much!

**M<sup>me</sup> L.C. :**

Thank you!

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 151 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Alors, ce que je veux porter à votre attention, très humblement, simplement en essayant de faire mon devoir le mieux possible, dans la limite de mes capacités - voulez-vous remettre, s'il vous plaît...

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Merci!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... la lettre qui était envoyée à maître Sabourin, et qui vous était destinée.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Merci!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Merci!

**M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre :**

Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Est-ce que vous en avez une copie?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 152 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Excusez-moi!

J'en ai en masse des copies!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

J'en prendrais une aussi.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Celle-là, oui!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Merci!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

S'il vous plaît, Maître Tremblay, aussi j'en prendrais une, s'il vous plaît.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Merci!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon.

Bien, expliquez-nous la pertinence de cette lettre-là.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, là, je ne comprends pas, là, parce que c'est devant vous qu'on aurait pu dire : «Ce n'est pas ça que le juge Girouard a dit vraiment»!

C'est devant vous qu'on aurait pu dire :  
«Il...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... n'y a pas de sténographie»!

C'est devant vous qu'on... le seul endroit qu'on pouvait le faire, c'est devant vous!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

C'est ça votre argument, on le comprend.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bon!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, il y a la question de la confidentialité, une objection fondée sur la confidentialité; est-ce qu'il y a une autre

1 objection à la réception en preuve de la  
2 synthèse réduite?

3 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

4 pour le juge Michel Girouard :

5 Oui.

6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7 O.K.

8 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

9 pour le juge Michel Girouard :

10 Parce que la confidentialité, ce n'est pas un  
11 mot aussi juste qui n'a pas de contenu; c'est  
12 la confidentialité parce qu'on ne peut pas se  
13 servir, quand on commence - puis c'est pour ça  
14 que je disais que c'était injuste - devant le  
15 juge - puis ils ont arrêté, d'ailleurs, ils  
16 n'ont pas poursuivi!

17 Ils n'ont pas poursuivi!

18 Ils ont arrêté, ils ont changé de sujet!

19 C'était injuste de dire : «On va prendre  
20 un petit bout de ce qui était censé être  
21 confidentiel», et, nous, ça nous met dans la  
22 situation impossible de dire : «Bien, comment  
23 est-ce qu'on répond à ça?»

24 Alors que ça nous oblige, nous, à mettre  
25 en preuve ce qui serait illégal, tout le reste

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

du dossier!

C'est pour ça que c'est... cette histoire de "*half pregnancy*", là, ça... c'était... ça nous mettait dans une situation impossible : on contre-interrogeait le juge Girouard sur une soi-disant déclaration qui lui était attribuée, sans qu'il ait eu l'opportunité de corriger ou commenter, devant vous, la déclaration qu'il avait soi-disant faite.

Alors - et, pour... juste pour compléter, parce qu'il y a la réponse que vous donnez, par l'entremise... par l'entremise de maître Sabourin, treize (13) décembre deux mille treize (2013).

Et, finalement... et, finalement...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, quelle...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... dans votre rapport...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non, mais quelle est la pertinence de cette lettre-là, là, de maître Sabourin?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

C'est toujours...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Qu'est-ce que ça...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est toujours la même.

Et vous terminez en disant que vous nous avez donné l'opportunité de nous exprimer totalement...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non, mais Norman Sabourin, là...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Il parle pour vous, là.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... sa lettre, là.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Qu'est-ce qu'il y a, là-dedans, qui est pertinent...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, on demande...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... à l'admis...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... on de...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... à l'admissibilité en preuve, devant ce Comité, d'une déclaration que votre client aurait faite à maître Doray?

Alors, montrez-moi ça, là!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, c'est... c'est toujours le même argument, c'est...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, à quel endroit?

Vous nous donnez une lettre de trois (3) pages...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien non.

Je vais le donner tout de suite, vous demandez un délai additionnel, vous semblez alléguer le délai additionnel, c'est pour faire quoi?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

C'est pour précisément répondre à ça!

On demande un délai additionnel, pas pour s'amuser, pour répondre à ça!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Répondre à quoi?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Répondre aux allégations que l'on voyait, maintenant, là, dans le rapport d'examen, pour vous dire, dans le Comi - le rapport synthèse, puis vous dire : «Ne vous fiez pas à ça!»

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ça, c'est une lettre de maître Sabourin, en date du treize (13) décembre...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... deux mille treize (2013).

Vous savez, Maître Tremblay, sûrement, un homme de votre expérience le sait, l'objectif de toute plaidoirie, c'est, en bout de ligne, de persuader ceux qui sont appelés à trancher.

Et vous semblez être offusqué du fait que - c'est moi qui le fais au nom du Comité -

1 je vous pose des questions tentant de cerner  
2 les objections juridiques à l'admissibilité du  
3 rapport - pas du «rapport», mais de la synthèse  
4 réduite qu'on veut nous faire lire.

5 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

6 pour le Comité :

7 Hum.

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 Et vous nous donnez une lettre de trois (3)  
10 pages, puis vous dites : «Bon, c'est ça!

11 Puis c'est ci, puis c'est ça!»

12 Puis vous avez les mains en l'air.

13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

14 pour le juge Michel Girouard :

15 Bien...

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Qu'est-ce qu'il y a, dans cette lettre-là, qui  
18 était votre argument contre l'admissibilité de  
19 la synthèse réduite?

20 S'il vous plaît!

21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 La synthèse réduite ne devrait pas être  
24 admissible parce que c'est tronqué, ce n'est  
25 pas final, le client n'a pas eu l'objec - n'a

1 pas eu l'opportunité d'aller devant vous, à  
2 l'époque, qui était le seul - la seule place où  
3 il pouvait corriger, ajouter des... des... et  
4 il n'a pas eu l'opportunité de le faire.

5 On prend un petit bout - puis, là, il vous  
6 demande un délai additionnel, vous le lui  
7 donnez, j'en - et vous vous rendez... on  
8 demande une audition verbale, vous ne nous la  
9 donnez pas, et vous rendez votre décision de  
10 constituer un Comité d'enquête, sans que notre  
11 client ait eu l'occasion de préciser sa  
12 déclaration!

13 Vous faites comme si - parce que votre...

14 Et, hier, c'était assez... c'était assez  
15 frappant, quand vous... ou avant, c'était hier,  
16 sans doute, quand... quand vous avez dit :  
17 «Vous savez, Maître, si votre propre lettre  
18 n'est pas produite, et qu'il n'y a pas de  
19 réponse à cette... cette partie de la preuve  
20 qui s'est passée devant le premier Comité, on  
21 pourra en tirer une inférence négative!»

22 Et, là, moi, je suis pris avec ça.

23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24 Non.

25 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Alors que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non, je vous ai demandé, encore ce matin, si vous aviez contesté la phrase que maître Doray a retenue dans la synthèse abrégée, et vous n'avez jamais dit que vous l'aviez contestée.

Jamais!

Vous avez dit : «On attendait.»

Vous avez dit : «On aurait pu; on aurait voulu.»

La question était simple : est-ce que vous l'avez contestée?

Vous n'avez pas répondu à cette question-là...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

J'aurais - je réponds que j'aurais contesté si j'avais eu le forum!

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Mais, Maître Tremblay...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

J'ai... mais j'ai contesté en dormant, la nuit, chez moi, à ma femme, à mon cousin, mais je

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

n'ai jamais eu le forum où le contester!

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Maître Tremblay, je suis un homme simple et j'ai écouté attentivement tout ce que vous avez dit, et si j'ai bien compris, vos objections sont fondées sur le fait que ça serait injuste de recevoir les déclarations ou les conversations qui se trouvent dans cette fameuse synthèse.

D'après moi, il n'y a aucun principe juridique sur lequel vous pouvez fonder votre objection et vos arguments seront tranchés avec le témoignage de maître Doray.

Il va expliquer, vous allez avoir l'occasion de questionner maître Doray, pour contextualiser les choses, et monsieur le juge Girouard va avoir l'occasion aussi, lui, de contextualiser les choses, d'ajouter les choses, de raffiner les choses, de, peut-être, mieux expliquer les choses...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais ça...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Alors, c'est où, l'injustice, finalement?

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Vous savez où elle est, l'injustice?

Puis ça se ramène...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... à ce que vous nous avez dit que vous ne feriez pas, c'est refaire l'enquête en première instance!

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Bien...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

La... la... Doray n'a - maître Doray n'a jamais été interrogé, l'incident a été long comme ça, puis il a été... c'est terminé, on a passé à autre chose.

L'injustice, c'est qu'on... on prend un petit bout et on recommence ce qui aurait dû ou pu être fait devant le Comité d'enquête.

Ça n'a pas été fait!

Et si vous rentrez là-dedans maintenant, vous ren - vous refaites l'enquête au lieu et

1 place de ceux qui étaient chargés et sur  
2 lesquels les décisions ont été prises!

3 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

4 Notre tâche est différente, Maître Tremblay;  
5 c'est ça le... le point fondamental que vous  
6 refusez d'accepter.

7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Oui, mais votre tâche n'est certainement pas de  
10 refaire le travail du premier Comité; sûr!

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Est-ce que vous êtes d'avis que les  
13 constatations du premier Comité lient ce  
14 premier Comité?

15 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 Bien, je pense.

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19 Est-ce que le... est-ce que les constatations  
20 de la majorité lient ce Comité?

21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Je dis que le travail, c'est comme si vous me  
24 demandiez si le jugement unanime de la Cour  
25 suprême du Canada, on l'ignore, puis est-ce que

1 vous êtes liés par la majorité qui a été mise  
2 de côté, par la Cour suprême, à la Cour  
3 d'appel!

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
5 O.K.

6 Très bien, merci!

7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

8 pour le juge Michel Girouard :

9 Non, mais je n'ai pas terminé.

10 Je veux simplement vous dire ceci :  
11 être... une chose, la trame de fond, vous êtes  
12 très certainement liés par le Conseil canadien  
13 de la magistrature, ça en fait dix-sept (17)  
14 qui ont pris - qui ont dit : «Voici le résultat  
15 qui a été fait en première instance»; tout est  
16 là, de A à Z, et, nous, on en arrive à la  
17 conclusion X», ça, c'est... ça ferme le  
18 dossier!

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Là, là je vais vous arrêter.

21 On a tranché cette question-là.

22 Avez-vous terminé vos objections par  
23 rapport à l'admissibilité de la synthèse?

24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

25 pour le juge Michel Girouard :

1 Je dis : oui, elle n'était pas...  
2 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
3 Très bien!  
4 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
5 pour le juge Michel Girouard :  
6 ... admissible en première instance, puis elle  
7 ne l'est pas maintenant!  
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Très bien!  
10 Merci!  
11 Maître "Doray", alors, on a les arguments  
12 qui nous ont été présentés par...  
13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
14 pour le juge Michel Girouard :  
15 Maître Gravel!  
16 **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
17 C'est «Gravel».  
18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
19 ... Maître Gravel!  
20 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
21 pour le Comité :  
22 Ça fait...  
23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
24 Je confonds complètement!  
25 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

Mais ça fait deux (2) fois, Monsieur le Juge!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ça fait deux (2) fois!

Pourtant, je vous l'avais dit, on ne se ressemble pas beaucoup!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je ne sais pas lequel de vous deux (2) est le mieux payé, là, mais en tout cas!

Maître Gravel...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Moi, je pense que c'est maître Gravel!

Un témoin...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... n'est pas payé, lui!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Gravel, on a un argument fondé - d'inadmissibilité, fondé sur une doctrine de

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

confidentialité.

Et puis on a un argument, aussi, que... admettre en preuve la... la partie de la synthèse, effectivement, qui relate la déclaration du juge Girouard, sur la supposée note, l'argument qui dit qu'on ne peut se servir d'une partie sans le reste.

Et, troisièmement, que ce serait injuste de recevoir les conver - la conversation, à ce moment-ci, parce qu'elle n'a pas été produite en preuve devant d'autres instances antérieures.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, j'aimerais commencer par le troisième point...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... rapidement.

Parce que, ma position, là-dessus, c'est que c'est complètement l'inverse.

Quand j'ai analysé le rapport, pour les fins de mon... de mon travail de procureur, je

1 vous référerai au paragraphe 229 - ça m'avait  
2 frappé - 229(1) du rapport du premier Comité  
3 d'enquête.

4 Et c'est là que je suis intervenu, auprès  
5 de mes confrères - puis je vous invite à le  
6 lire, parce que... parce que la décision qui  
7 est prise, ici, sur cette objection-là, je  
8 pense qu'elle est importante, parce qu'elle...  
9 elle est importante pour... pour deux (2)  
10 raisons fondamentales, c'est que le juge  
11 Girouard a droit à... aussi à la vérité  
12 complète.

13 Donc, il n'y a pas juste le Comité, ce  
14 n'est pas juste moi, c'est le juge Girouard.

15 Et l'analyse, donc, du rapport du premier  
16 Comité, me conduit, moi, à trouver qu'il manque  
17 quelque chose d'important!

18 C'est-à-dire que, quand je lis 229(1), on  
19 fait reproche, au juge Girouard, dans le  
20 rapport de la majorité, qu'il a fait une  
21 version contradictoire à maître Doray et la  
22 synthèse de maître Doray n'est pas au dossier.

23 Alors, j'ai dit, à mes confrères : «Mais  
24 écoutez : il me semble que c'est nécessaire, si  
25 le juge Girouard veut s'expliquer, ça prend la

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

synthèse de maître Doray!»

Pour moi, c'est... c'est fondamental, et je ne veux pas, évidemment, agir comme si je représentais le juge Girouard, mais c'est une belle illustration de l'indépendance à laquelle je suis assujetti.

Je ne vois pas comment le juge Girouard peut s'expliquer si ce document-là n'est pas soumis au Comité.

Puis je ne vois pas comment la vérité peut être recherchée sans avoir accès à ce document-là.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Tous les documents?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, en fait, il... je vais vous montrer - je vais vous illustrer un... parce que j'écoute mes confrères, puis cette question-là m'a comme obsédé pendant quelques jours, pour être franc avec vous, parce que je ne comprenais pas.

C'est à peu près le document dont on parle le plus, dans les notes sténographiques, la synthèse de... de mon confrère - bravo! - mais vous... et, là, ça tourne, ça tourne, ça

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

tourne!

Puis, pour être honnête, comme procureur, aujourd'hui, je suis obligé de vous dire que la seule raison - puis pour vous montrer comment c'est allé loin, je ne sais pas si maître Rolland...

À un moment donné, j'écoutais mon confrère Tremblay, puis, là, je ne comprenais plus, parce que, le treize (13) mai deux mille quinze (2015), je suis... c'est dans le cadre de l'interrogatoire du juge Girouard, à la page 486.

Et, pour tout vous dire, cette journée-là, là, on a passé à peu près une heure et demie (1 h 30) à parler du rapport Doray...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... puis, là, ça... c'est circulaire, là, puis, même, c'est émotif, puis...

Mais, là, à un moment donné, maître Tremblay - je suis à la ligne 21, de la page 486 - et, là, maître Tremblay dit :

**«Alors...»**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Et je le cite :

*«... si ma consoeur ne dépose que la partie où lui...»* - le juge - *«... a parlé, bien, je n'ai rien... je n'ai rien à dire!»*

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et, là, l'avocate, maître Cossette, dit :

*«Mais...»*

Et, là, le juge Chartier dit :

*«Parfait.»*

L'avocate in - l'avocate Cossette dit :

*«... mais, vous savez, Maître Tremblay, qu'on ne parlait que de ça, depuis tout à l'heure.*

*Et, d'ailleurs...»*

Parce que, là, ça fait à peu près cent vingt-cinq (125) pages...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... que ça... bon, c'est pour prendre une

1 expression de mes enfants, «ça gosse», mais...  
2 Alors, là, finalement, on voit la lumière!  
3 «Donc, si vous ne déposez que la synthèse,  
4 qui ne parle que du juge Girouard, je n'ai  
5 aucun problème!»  
6 Et, là, on voit la lumière!  
7 Mais, là, on semble retourner, et, ça,  
8 même, la lumière devient très précise, parce  
9 que, plus loin, maître Cossette dit :  
10 **«Il me reste... un (1) ou deux (2)**  
11 **points, puis, après ça, ce sera**  
12 **terminé.**  
13 **La seule chose, moi, à laquelle j'ai**  
14 **référé, c'était cette synthèse, qui**  
15 **ne comprend que la rencontre, avec**  
16 **monsieur le juge Girouard...»**  
17 Maître Tremblay :  
18 **«Bien, si c'est juste ça...»**  
19 Maître Cossette :  
20 **«... donc, ce...**  
21 **- ... il n'y a pas...»**  
22 Maître Tremblay :  
23 **«... il n'y a pas de problème!»**  
24 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
25 pour le juge Michel Girouard :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Voyons donc!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, on...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et... et...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... on revient un peu à la situation de l'affidavit du juge Ouimette, ça n'a pas été reçu en preuve par mégarde, par oubli...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... parce que, évidemment, maître Tremblay concédait que c'était admissible.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, en tout cas, à deux (2) reprises dans les notes sténographiques.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ça, c'est à quelle page?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

La deuxième fois, c'est page 489.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et... et je pense - t'sais, puis c'est parce que je pense que c'est important, quand même, de comprendre ce contexte-là...

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Mais pour... pour être clair, Maître Gravel, dites - pour commencer, parce que, moi, je veux vraiment comprendre exactement ce que vous voulez dire, là - c'est quoi, d'après vous, l'objectif de mettre en preuve la synthèse de maître Doray?

À part du sentiment de justice et de... d'avoir tout le contexte, c'est quoi l'objectif, pour vous, comme procureur?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bon.

O.K.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Pour vous, comme...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

1 Tout ça, là, la source de ça vient du... si  
2 vous... si vous allez voir dans le rapport du  
3 premier Comité...

4 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
5 pour le juge Michel Girouard :  
6 Bien...

7 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
8 pour le Comité :  
9 ... donc, je suis à la page 8, au paragraphe  
10 36.

11 Ç'a commencé avec les chefs  
12 d'allégations...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
14 Oui, mais...

15 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
16 pour le Comité :  
17 ... de la première enquête.

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
19 ... avant d'aller là, là, moi, je comprends,  
20 maintenant, très facilement, pourquoi le juge  
21 en chef Crampton, maître Ronald LeBlanc et le  
22 juge Chartier ont fait des renvois à ces  
23 discussions-là, à ces conversations-là, parce  
24 qu'il n'y avait pas d'objection à  
25 l'admissibilité de ces conversations-là,

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

c'est... l'admissibilité était concédée.

C'est bien beau revenir plus tard, puis critiquer des juges en chef et des avocats seniors qui siègent à des comités, mais lorsque... lorsqu'on est dans la salle d'audience, et qu'on indique qu'il n'y a pas de problème, on peut agir en conséquence!

Alors, je dis...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais je vais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... simplement ça!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... ça... ça, c'est - si vous permettez, confrère - ça, c'est... je partage ça, mais je vais en ajouter.

Je vais ajouter un élément.

Donc, pourquoi ç'a commencé, le référé à la synthèse Doray?

Il y a deux (2) raisons : la première -

1 et, quand je dis «commencé», là, le...  
2 l'origine de l'importation de la synthèse Doray  
3 dans les travaux du premier Comité - il y a  
4 deux (2) raisons...

5 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 Une question.

8 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9 pour le Comité :

10 ... premièrement, c'est...

11 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

12 Attendez.

13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

14 pour le juge Michel Girouard :

15 Je veux juste demander : est-ce que ces deux  
16 (2) personnes sont des témoins?

17 O.K.

18 Merci!

19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Premièrement, il y a des expertises - si  
22 on... - parce que, paradoxalement, si vous me  
23 donnez un instant, les experts - parce que dans  
24 les travaux du premier Comité, les deux (2)  
25 experts ont eu en main et réfèrent, dans leur

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

expertise, à la synthèse Doray.

Donc - et pas juste la synthèse, le bout qui concerne le juge Girouard, toute la synthèse!

Donc, si vous allez - et ils sont produits, là, dans les pièces du premier Comité - si vous allez à la pièce P-27, qui est l'expertise du... de maître Cossette - puis je m'excuse si je prends dix (10) minutes, c'est parce que je veux juste que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non, non, non, non, non!

C'est important!

Maître Tremblay a soulevé de bons points!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, je ne sais pas si vous l'avez?

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

P-27.

Donc, je suis à la première page, l'expert - ça, c'est l'expert du... de l'avocate indépendante.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

L'expert...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... en dépendance, ça?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

L'expert de l'avocate indépendante, donc...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

L'expert...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

De l'avocate indépen - l'expert indépendant de l'avocate indépendante!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est ça!

Donc, l'expert très indépendant, lui...  
lui, quand il... il débute son expertise par les documents qu'il a consultés pour faire son expertise.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Et, là, vous voyez :

*«La synthèse et les témoignages de  
preuve recueillis dans l'enquête  
supplémentaire...»*

Et, là, de monsieur - de maître Raymond  
Doray, le trente (30) novembre deux mille douze  
(2012).

*«... et la synthèse des témoignages  
complémentaires et des éléments de  
preuve complémentaires recueillis  
par maître Raymond Doray, Volume 2,  
onglets 1 à 4.»*

Ça, là, c'est... là, même si - parce que  
maître Doray en avait produit un autre, avant,  
mais, là-dedans, il y a le rapport Doray, dont  
on parle, aujourd'hui, devant vous.

Donc, l'expert indépendant avait le  
rapport Doray.

L'expert de... du juge Girouard - et, ça,  
c'est la pièce... attendez un petit peu...

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

I-13.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, nous, on ne parle pas du rapport...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On ne parle... on ne parle pas de ça, là...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de maître Doray...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Non, non, pas du tout!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... on parle simplement...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais je veux... je veux juste expliquer...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... donc, les deux (2) experts - parce que, à I-13, il dit, lui aussi, le premier document, dans sa liste de documents consultés, c'est la synthèse intégrale.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 183 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, ç'a commencé par ça.

Les deux (2) experts avaient eu accès...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Vous êtes à l'onglet - à quel onglet, là?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

I-13.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon!

*«Bureau d'expertises scientifiques»*

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est ça.

Si vous tournez la page...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... le document...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

... *«Rapport...*

*Documents consultés»...*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... O.K.?

Et la deuxième chose qui a fait commencer ça, c'est dans le témoignage du juge Girouard, le cinq (5) mai.

Donc, quand les comi... - quand les membres du Comité ont consulté les Avis d'allégations, le septième Avis d'allégations référait - se lisait comme suit :

*«Le ou vers le 11 janvier 2013 et le ou vers le 14 août 2013, le juge Girouard a tenté d'induire en erreur le Conseil canadien de la magistrature en fournissant des explications masquant la vérité, relativement à l'enregistrement vidéo de la transaction du 17 septembre 2010.»*

Et, là, il y a eu des questions sur cet

1 Avis d'allégations-là, parce que ça touchait la  
2 synthèse Doray, parce que, là, c'était  
3 «déclarations mensongères au Conseil»; ça va?

4 Et, là, il y a eu des discussions,  
5 là-dessus, et c'est dans ces discussions-là que  
6 le contenu de la synthèse Doray a été abordé,  
7 dont cette phrase «**Je suis filé, je suis sous**  
8 **écoute**»; ça va?

9 Et, le cinq (5) mai, je suis à la page  
10 104, durant l'interrogatoire du juge Girouard,  
11 et, là, le membre maître LeBlanc demande ceci  
12 au juge Girouard :

13 «**J'ai une question à vous poser, là,**  
14 **quand vous vous assoyez puis que**  
15 **vous donnez l'argent, juste après**  
16 **ça, là...**

17 **(Rejoue à nouveau)...»** - il parle du  
18 vidéo - «**... ma question est que lui**  
19 **vous donne un document, si je**  
20 **comprends bien, vous dites que c'est**  
21 **un Post-it?**

22 - **Oui.**

23 - **Avec - qui dit qu'il est sous**  
24 **surveillance ou quelque chose, là,**  
25 **comme ça, je ne veux pas voir...»**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Et, là, le juge Girouard dit :

*«Je me souviens pas.*

*J'ai dit ça à maître Doray...»*

C'est le juge Girouard qui parle :

*«J'ai dit ça à maître Doray, je me souviens, mais je suis pas certain que c'était marqué sur le Post-it qu'il était sous surveillance.»*

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bon!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, ce que dit le juge Girouard là, il dit :

*«C'est vrai que j'ai dit ça à maître Doray, mais, finalement, je ne suis pas sûr que c'était écrit sur le Post-it!»*

Et, là, c'est cette réponse-là, du juge Girouard, qui va amener...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Tout le débat.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... tout le reste sur la question de cette

1 inscription sur le Post-it, qu'il l'avait dit  
2 à maître Doray, puis, là, après ça, il va  
3 revenir : «Je ne l'ai pas dit à maître Doray»,  
4 puis, là, ça va faire cascade; c'est ça  
5 l'historique!

6 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

7 Mais comment faire, Maître Gravel?

8 Pourquoi et j'ai - encore une fois, j'ai  
9 du mal à comprendre pourquoi on a besoin de  
10 toute la synthèse devant nous?

11 C'est quoi - je comprends l'histoire, je  
12 comprends le contexte, maintenant, c'est plus  
13 clair, mais, même pour vos fins, c'est quoi  
14 l'importance d'avoir toute la synthèse?

15 On vise clairement la conversation que  
16 maître Doray a eue avec monsieur le juge...

17 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Tout à fait!

20 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

21 ... Girouard.

22 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23 pour le Comité :

24 Hum, hum.

25 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

1           Ça, c'est la première référence, et par rapport  
2           à cette conversation - que cette conversation-  
3           là, on aura peut-être la réponse de maître ou  
4           de monsieur le juge Girouard; peu importe le  
5           reste de la synthèse!

6           Alors, corrigez-moi...

7           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8           pour le Comité :

9           Bien, tout à fait!

10          **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

11          Hum, hum.

12          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13          pour le Comité :

14          C'est pour ça que, hier, j'ai dit : moi, je  
15          suis tout à fait d'accord avec le fait que,  
16          tout ce qui nous intéresse, ce sont les quatre  
17          (4) pages.

18          **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

19          Hum, hum.

20          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21          pour le Comité :

22          Le reste...

23          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24          Hum.

25          **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Le reste, moi, ça ne m'intéresse pas!

Je ne sais pas si ça intéresse quelqu'un, mais, moi, pour le moment, ça ne...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais je pense...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... m'intéresse pas!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... que maître Tremblay a fait le point que les autres documents, dans cette synthèse-là, pourraient porter un préjudice au juge Girouard, et sans qu'ils aient une quelconque pertinence, dans la mission qui nous occupe.

Alors, je comprends, maintenant, comment l'histoire du commentaire a fait surface.

Le juge Girouard a témoigné qu'il avait dit quelque chose, en ce sens-là, à maître Doray, et puis - mais il aurait nié que c'était inscrit dans la note Post-it; c'est ça?

Et, bon, alors, est-ce que vous avez autre chose à ajouter sur la question de l'injustice?

1                   Le juge Joyal a traité de cette question-  
2                   là; l'autre argument, c'était que ça serait  
3                   injuste de seulement se servir de quelques  
4                   pages, et le juge «Girouard» et vous-même, vous  
5                   avez - le juge Joyal et vous-même, vous avez,  
6                   je crois, fait valoir que vous n'êtes pas  
7                   intéressés dans le restant...

8                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9                   pour le Comité :

10                  Hum, hum.

11                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12                  ... de la synthèse, vous ne voulez placer,  
13                  devant nous, que les quatre (4) pages qui font  
14                  état des déclarations du juge Girouard à maître  
15                  Doray.

16                  Maintenant, il y a l'argument de la  
17                  confidentialité.

18                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

19                  pour le Comité :

20                  Hum, hum.

21                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22                  Que dites-vous par rapport à cet argument-là?

23                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24                  pour le Comité :

25                  Bien, je vais me limiter, là, j'ai donné... je

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

vais juste me limiter, brièvement.

Alors, c'est sûr que, quand on regarde l'objectif ultime d'un Comité comme le nôtre, alors, les prétentions de confidentialité doivent, ceci dit avec respect, être rejetées, d'autant que le document fait l'objet - le document - je parle, évidemment, des quatre (4) pages - est abordé avec...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

C'est le Comité d'examen?

C'est quoi?

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

La doctrine...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est la doctrine!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je l'ai donnée, à maître Tremblay, tantôt, là.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Elle est ici, là.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

O.K.!

Ça va!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, d'autant que ce document-là fait déjà parti des travaux du Comité d'une manière évidente.

Puis je vous réfère à la page 73 de l'ouvrage de Ruel.

Dans la décision...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

C'est monsieur le juge Ruel?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

Exact.

Dans la - au niveau de la décision préliminaire, il a été décidé qu'on avait des travaux qui s'apparentaient à une Commission d'enquête.

Et je vous - à la page 73, bon, je ne vous le lirai pas, mais, essentiellement, il n'y a à peu près aucune règle qui peut permettre une obstruction à une preuve pertinente, devant un

1           Comité d'enquête, vu que l'objectif est  
2           justement la découverte de la vérité.

3           Et si vous voulez aller plus loin sur la  
4           confidentialité, en particulier, je vous réfère  
5           à la page 85 où le juge Ruel démontre à quel  
6           point toute prétention de confidentialité qui,  
7           ici, pour moi, n'en est pas une, parce qu'elle  
8           est entre - elle est à l'égard des tiers, et  
9           vous allez - je reprends votre propos, mais  
10          toute prétention de confidentialité privée ou  
11          de quelque nature que ce soit doit céder le pas  
12          à l'intérêt public; eh voilà!

13          Donc, je ne pense pas que j'aie besoin  
14          d'aller plus loin, pour moi, c'est une  
15          évidence!

16          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17          Alors, nous, nous avons été constitués pour  
18          mener une seconde enquête.

19          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20          pour le Comité :

21          Hum, hum.

22          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23          Est-ce que le fait que nous menons une enquête  
24          distincte de la première enquête, quoiqu'il y  
25          a des éléments d'intérêt commun, est-ce que,

1           ça, ça ne serait pas un argument additionnel  
2           pour dire qu'on ne peut pas être liés par une  
3           confidentialité quelconque, qui émanerait de la  
4           première enquête, ou est-ce qu'il faut quand  
5           même respecter - s'il y avait un élément de  
6           confidentialité, dans la première enquête, est-  
7           ce qu'il faudrait quand même y donner suite  
8           dans la deuxième enquête?

9           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10          pour le Comité :

11          Alors, à cet égard, moi, je pense qu'on est  
12          liés par rien, à cet égard-là.

13          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14          Maintenant...

15          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

16          pour le Comité :

17          Les travaux du présent Comité sont complètement  
18          autonomes.

19          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20          ... est-ce qu'il y a - est-ce que maître Doray  
21          a donné un engagement de confidentialité au  
22          juge Girouard ou à maître Tremblay?

23                 Je ne parle pas, là, par rapport aux  
24          tiers, aux journalistes...

25          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... et à ça, là, mais un engagement que ce qu'il dirait, à maître Doray, qu'on ne pourrait pas se servir de cela, contre lui, dans aucune procédure subséquente?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, ça, je l'ignore.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais je pense...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... qu'il est temps d'appeler maître...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui!

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... Doray...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Tout à fait!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... à la barre.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais je n'ai...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais là-dessus...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Je n'ai pas tout à fait terminé, comme réplique, ça sera très court.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Mais, là-dessus, je vous dirais, il faut se souvenir qu'il n'y a pas personne qui est contre personne, ici, là!

Et d'ailleurs - c'est parce que vous venez de dire : d'être utilisé «contre» le juge Girouard.

1                   Ce n'est pas des termes qui sont propres  
2                   à un Comité d'enquête; alors, on n'utilise  
3                   jamais rien contre personne, ici, là.

4                   Et, d'ailleurs, c'est pour ça que, quand  
5                   je lisais l'extrait du jugement que... je vous  
6                   rappelle, tantôt, dans la lettre, on citait le  
7                   Cour fédérale où ils ont dit : ça pourrait être  
8                   démontrer dans le cadre de la procédure  
9                   contradictoire.

10                   C'est parce qu'il n'y a pas de procédure  
11                   contradictoire, ici!

12                   La Cour suprême l'a bien dit, dans  
13                   Therrien, alors, moi, je n'utiliserai rien  
14                   contre le juge.

15                   **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

16                   Mais le sous texte de tout ça, Maître Gravel,  
17                   devrait être sûrement une justification sur la  
18                   question de - moi, je le vois, encore une fois,  
19                   de "*public policy*", c'est dans le sens qu'on  
20                   est en train de - sans préjugés sur ce qu'on  
21                   doit faire - mais on est train d'évaluer  
22                   l'intégrité et la véracité d'un juge.

23                   Alors...

24                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
25                   pour le Comité :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 198 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Hum, hum.

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

... ça serait paradoxale et incongru, si on était obligés d'ignorer, par exemple...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien oui!

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

... une partie d'une conversation soi-disant confidentielle pour...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, je vous laisserais en vous disant ceci : mettez-vous à la place...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... d'un citoyen qui lit la décision du premier Comité, c'est l'exercice auquel je me suis livré, un membre du public qui lit la décision du premier Comité, et qui, là, lit tout ça, et, là, se rend à la dissidence du juge Chartier où il dit : la synthèse, on l'a pas vue!

Moi, comme citoyen, je fais : attends un

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

peu, là!

On conclut des choses, on fait des constats sur - à propos du contenu d'un document qu'on n'a pas vu?

Ça, c'est le Conseil, t'sais, ce sont des juges, là, on est dans la justice des juges!

Je peux vous dire que, moi, l'impression que ça m'a laissée était drôlement paradoxale.

Et je répète que, s'il y a une chose qui est dans l'intérêt du juge Girouard - en tout cas, puis, ça, c'est le procureur qui parle, là - c'est certainement que ce débat-là ou cette analyse-là se fasse en toute connaissance de cause et non pas sur des dictas sur un procès-verbal ou sur...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... - c'est sûr, c'est évident!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien, Maître Gravel!

Maître Tremblay!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

1           Alors, maître «Doray» s'adresse maintenant à  
2           vous!

3                     Hahaha!

4                     Alors, mon nom est maître Tremblay!

5                     J'attire votre attention sur...

6                     Bien, je pense que c'est le même volume...

7           **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

8           pour le juge Michel Girouard :

9           Oui.

10          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

11          pour le juge Michel Girouard :

12          ... vous étiez au volume 8.

13                     ... à la page 438.

14                     Et juste en guise de court préambule,  
15                     quand mon confrère dit que le public ne  
16                     comprendrait pas qu'un rapport synthèse ne soit  
17                     pas pris en compte, mais c'est impossible!

18                     L'avocat met dedans : j'ai rencontré tel  
19                     témoin, il m'a dit telle chose; j'ai rencontré  
20                     tel autre témoin, il m'a dit telle chose.

21                     Et quand l'avocate indépendante arrive,  
22                     elle ne met pas ces mêmes témoins-là!

23                     La preuve aurait été inadmissible, par  
24                     exemple, puis on lancerait ça dans le public  
25                     quand même?

1 C'est ça qui serait absolument  
2 épouvantable!

3 C'est comme si on mettrait dans le public  
4 un rapport de police, même si c'est plein de  
5 ouï-dire puis d'accusations sans fondement!

6 Le rapport synthèse, c'est un outil de  
7 travail qui est envoyé, comme la divulgation de  
8 la preuve, puis il n'y a rien en preuve, avant  
9 que ça ne soit mis en preuve, mais ça serait  
10 incroyable de dire que, selon ce que l'avocat  
11 décide de mettre dans son rapport synthèse  
12 adressé au juge Blanchard pour qu'il aille plus  
13 loin ou qu'il ferme le dossier, que, ça, ça  
14 devienne public!

15 Ça, c'est - mais je n'ai pas terminé!

16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17 Vous avez dit «bref préambule»!

18 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

19 pour le juge Michel Girouard :

20 Oui, mais - oui.

21 Non, mais il est bref, mon préambule!

22 Mais si vous regardez à la page 438 :

23 **«L'HONORABLE [...] CHARTIER,**

24 **président :**

25 **Ce rapport-là, moi, je ne l'ai pas**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

*vu.*

*L'HONORABLE [...] CHARTIER,  
président :*

*Est-ce que c'est déposé en preuve?*

*M<sup>e</sup> MARIE COSSETTE*

*avocate indépendante :*

*Il n'a pas été déposé en preuve.*

*LE TÉMOIN :*

*Il n'est pas censé l'être non plus!»*

*L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :*

*Qui était le témoin?*

*M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY*

*pour le juge Michel Girouard :*

*Maître Girouard; l'honorable juge Girouard!*

*L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :*

*Le juge Girouard qui...*

*M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY*

*pour le juge Michel Girouard :*

*Oui.*

*Bien, oui, puis c'était - parce que  
c'était ce qui se disait depuis le début!*

*C'était vraiment - "it was common ground"  
que le... que le rapport synthèse ne pouvait  
pas être déposé en preuve, parce que c'était  
tout ce qui était passé dans les mains de*

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

l'avocat indépendant.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Et pour parler - juste pour conclure, si vous regardez, maintenant, à la page 447, regardez :

**«M<sup>e</sup> GÉRALD [...] TREMBLAY**

**pour le juge Michel Girouard :...»**

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Page 447?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, page 447.

Pour vous montrer à quel point c'est important de ne pas mêler les rôles, lorsque le mandat a été donné, à maître Cossette, elle faisait partie - elle fait partie du même bureau que maître Doray.

Il a fallu une muraille de Chine pour ne pas polluer l'esprit de la «juge» Ma... de Marie Cossette, et c'est admis, c'est dans la sténographie, et elle dit :

**«Je ne lui ai pas parlé non plus.»**

Marie Cossette ne pouvait pas se servir,

1           comme ça, du rapport, et ne pouvait pas parler,  
2           à maître Doray, et elle dit :

3                       *«Je ne lui ai pas parlé non plus.»*

4           Alors, si c'était important d'avoir une  
5           muraille de Chine, c'est parce qu'il y avait un  
6           principe de rôle tout à fait séparé,  
7           indépendant et imperméable.

8           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9           Merci, Maître Tremblay!

10                      Maître Doray!

11           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

12           pour le Comité :

13           Là c'est vrai!

14           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

15           Je vous prie de vous avancer à la boîte au  
16           témoin.

17                      Est-ce que vous allez être assermenté ou  
18           vous aller faire l'affirmation?

19           **M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY :**

20           Affirmation.

21           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22           pour le juge Michel Girouard :

23           Juge, est-ce qu'on a une décision?

24                      Vous dites «Maître Doray»; est-ce que...

25           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 205 -

1 Bien, j'ai tenté de vous expliquer que je  
2 voulais avoir vos commentaires par rapport à la  
3 question de savoir si maître Doray devait être  
4 témoin.

5 Je viens de l'appeler à la barre, ça  
6 devrait être votre réponse à cette question-là.

7 Pour ce qui est de la synthèse, une fois  
8 que maître Gravel va lui présenter, à ce  
9 moment-là, il y aura lieu de faire une  
10 décision, à ce moment-là.

11 \* \* \* \*

12 L'an deux mille dix-sept, ce neuvième jour du  
13 mois de mai, a comparu :

14 **RAYMOND DORAY :**

15 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement, de  
16 dire la vérité, dépose et dit :

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 Je vous prie, Maître Gravel!

19 **INTERROGÉ PAR M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Q Alors, Maître Doray...

22 R Vous permettez, Monsieur...

23 Q Oui.

24 R ... Monsieur le Juge, avant toute chose,  
25 j'aimerais m'excuser de ne pas avoir réussi à

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 206 -

1 me rendre, devant vous, hier.

2 On m'avait indiqué, vendredi, quand j'ai  
3 parlé à maître Gravel, que ça ne serait  
4 certainement pas lundi.

5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

6 Q O.K.

7 R Et... euh... j'avais un rendez-vous avec un  
8 expert pour remettre une expertise au juge  
9 Blais qui préside la - le Comité de la  
10 rémunération des juges de la Cour du Québec  
11 qui, suite à un jugement de la Cour suprême, va  
12 entreprendre les audiences bientôt, donc,  
13 j'étais vraiment...

14 Q Je vous en prie, Maître!

15 R ... dans des circonstances, alors, je...

16 Q Tout est correct!

17 R ... je regrette d'avoir bouleversé votre  
18 audience.

19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20 pour le Comité :

21 Q Non, non, je pense que... on l'apprécie,  
22 d'ailleurs!

23 Alors, je vous - Monsieur le Juge,  
24 j'aimerais simplement déposer le pedigree de  
25 maître Doray, avec la permission de mes

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 207 -

1                   confrères.

2                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

3           Q       Alors, votre nom au complet, c'est?

4           R       Raymond.

5           Q       C'est Raymond.

6                   Et on épelle votre nom D-O-R-A-Y?

7           R       Et ça se prononce comme vous l'avez très bien  
8                   prononcé, c'est-à-dire «Doré», quoique bien des  
9                   gens m'appellent «Dorè», et je leur dis :  
10                  «"Doray" comme "Tremblay"!»

11                  **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

12                  pour le juge Michel Girouard :

13           Q       Il n'y a pas qui «tremblait», par exemple!

14           R       Ça viendra, un jour!

15                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16                  Bon.

17                   Alors, est-ce que vous voulez que ce  
18                   document-là soit coté en preuve?

19                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

20                  pour le Comité :

21                  J'aimerais!

22                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

23                  Oui.

24                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

25                  pour le Comité :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 208 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

J'aimerais.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Objection, Maître Tremblay?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non.

Non.

Question d'intendance : est-ce qu'on  
pourrait en - juste pour qu'on se retrouve, en  
sténographie, brocher ensemble les documents  
que je vous ai donnés, tantôt, pour leur donner  
un numéro pour que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

Très bien!

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

C'est déjà fait!

Alors, je vais les coter...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, on est rendus à quoi?

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

À E...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 209 -

1 On pourrait donner...  
2 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
3 pour le juge Michel Girouard :  
4 «G», Girouard.  
5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
6 G... ça serait G-1?  
7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
8 pour le juge Michel Girouard :  
9 Oui.  
10 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
11 pour le Comité :  
12 En liasse?  
13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
14 pour le juge Michel Girouard :  
15 En liasse.  
16 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
17 En liasse.  
18 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
19 pour le juge Michel Girouard :  
20 Oui.  
21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
22 Très bien!  
23 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
24 pour le Comité :  
25 Voulez-vous que je...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 210 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui!

S'il vous plaît.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Je les avais mis ensemble, de toute façon.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, c'est G-1.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui.

Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, pour le document de maître Doray, ça sera, j'imagine, E-1?

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

E-7.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

7?

Non!

C'est parce que, là, préférez-vous qu'il y ait les pièces du Comité, les pièces...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 211 -

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
2           Non, je...  
3           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
4           pour le Comité :  
5           Au niveau...  
6           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
7           Vous...  
8           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
9           pour le Comité :  
10          Bien, à ce moment-là, ça serait, oui, E.  
11          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
12          Malgré... vous êtes l'avocat du Comité...  
13          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
14          pour le Comité :  
15          Bien, c'est ça...  
16          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
17          ... Maître!  
18          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
19          pour le Comité :  
20          ... là, j'ai...  
21          **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
22          pour le Comité :  
23          Ça serait E-8, alors.  
24          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
25          Alors...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 212 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ça serait E-8.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

E-8.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bon.

E-8.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, Maître Doray, parlez-nous un peu de votre formation, parcours professionnel; j'ai déposé votre pedigree, mais si vous pouviez nous en faire un résumé.

R Sommairement, j'ai fait des études de droit, à l'Université de Montréal.

Euh... par la suite... euh... j'ai fait une... des études supérieures en législation - rédaction législative et interprétation des lois, avec le juge Pigeon, à l'Université d'Ottawa, et j'ai fait une maîtrise en droit

1 public, droit constitutionnel et droit  
2 administratif au London School of Economics, et  
3 je pratique... euh... le droit, chez Lavery,  
4 depuis mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987),  
5 dans ces domaines de pratique, essentiellement.

6 Q Je vois que vous êtes avocat émérite, au niveau  
7 du Barreau, c'est une distinction qui signifie  
8 quoi?

9 R ... essentiellement, je pense que c'est un  
10 jugement porté, par mes pairs, sur ma pratique,  
11 sur mon implication au Barreau, et sur mon  
12 implication dans la vie sociale.

13 Q Très bien.

14 Je constate - évidemment, allons droit au  
15 but : je constate que vous avez eu, par le  
16 passé, un mandat, du Conseil canadien de la  
17 magistrature, concernant le juge Girouard?

18 R C'est exact.

19 Si ma mémoire est bonne... euh... on m'a  
20 transmis une lettre, le sept (7) février deux  
21 mille treize (2013), que je n'ai reçue que le  
22 quinze (15) février deux mille treize (2013),  
23 mais j'avais eu, préalablement, un appel, de  
24 maître Sabourin, me proposant ce mandat  
25 d'enquête.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 214 -

1 Q D'accord.

2 Et de quoi s'agissait-il?

3 R Essentiellement... euh... il m'a expliqué que  
4 le rôle qui m'était confié était de recueillir  
5 la preuve, de rencontrer un certain nombre de  
6 personnes qui pouvaient m'être proposées, soit  
7 par les mêmes, soit par la personne ayant  
8 déposé la plainte, qui était le juge en chef  
9 Rolland... euh... et, également... euh... par  
10 le... le juge interpellé, le juge Girouard, et  
11 ses procureurs; c'est essentiellement ce que  
12 j'ai fait.

13 Q Et vos travaux - ce mandat-là s'est complété  
14 quand, à votre connaissance?

15 R Le mandat s'est terminé le vingt et un (21)  
16 août deux mille treize (2013), par la  
17 transmission de mon rapport... euh... au juge  
18 Blanchard.

19 Q Ça va.

20 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21 «Vingt et un (21) août» de quelle année,  
22 encore?

23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 Deux mille treize (2013).

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 215 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**LE TÉMOIN :**

R Deux mille treize (2013).

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Dites-moi : quand vous parlez de ce rapport, au juge Blanchard, juste pour qu'on se reconnaisse dans les documents puis qu'on les identifie comme il faut, il était composé de quoi, ce rapport-là?

R En fait... euh... le rapport que j'ai transmis, au juge Blanchard, est... est essentiellement une opinion que je lui ai transmise sur mon appréciation des témoignages, des documents et de la preuve vidéo que j'avais analysés, au cours des mois antérieurs.

Euh... on m'a indiqué, à l'époque, que ce... que ce rapport, que je transmettais au juge Blanchard, était protégé par le secret professionnel avocat/client, puisqu'on me demandait un avis juridique, essentiellement, sur une évaluation de la preuve, dans le but de prendre une...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 216 -

1 Q «Secret professionnel»...  
2 R ... décision...  
3 Q ... entre vous et...  
4 R Et le «Comité».  
5 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
6 pour le Comité :  
7 Et...  
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Q Et le «Comité».  
10 R Et... euh...  
11 Q Et le Conseil canadien...  
12 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
13 pour le Comité :  
14 Hum.  
15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
16 Q ... de la magistrature.  
17 R Et le Conseil, exact.  
18 Et le Conseil, pardon.  
19 Euh... et était joint, à ce rapport...  
20 euh... la correspondance que j'avais adressée  
21 à maître Tremblay et maître Labrie.  
22 Je regarde le document pour simplement me  
23 rafraîchir la mémoire, là.  
24 Le six (6) mai deux mille treize (2013),  
25 j'avais transmis, à maître Tremblay et à maître

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 217 -

1 Labrie, une première synthèse des témoignages,  
2 le six (6) mai deux mille treize (2013).

3 Une correspondance de maître Tremblay et  
4 de maître Labrie, à moi-même, le vingt-neuf  
5 (29) mai deux mille treize (2013), qui,  
6 essentiellement... tut!... euh... est une  
7 correspondance par laquelle on me fait...  
8 euh... savoir qu'on s'objecte à la juridiction  
9 du Conseil de la magistrature sur les faits  
10 antérieurs à la nomination du juge Girouard à  
11 titre de juge de la Cour supérieure.

12 Et... euh... une correspondance, du onze  
13 (11) juillet deux mille treize (2013), que j'ai  
14 adressée, à Maître Tremblay et à maître Labrie,  
15 qui... euh... essentiellement... euh... leur  
16 faisait part de... euh... un peu, l'état du  
17 dossier, et... euh... leur demandait de me  
18 faire part, rapidement, de... de leurs obs... -  
19 des observations du juge, étant donné que le  
20 temps avançait assez rapidement, et je leur  
21 donnais - excusez-moi! - jusqu'au dix-neuf (19)  
22 juillet... euh... pour me faire part des  
23 observations du... du juge Girouard, puisqu'on  
24 m'avait dit que le juge Girouard... euh...  
25 tenait à rédiger ses observations sur ce qui

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 218 -

1           lui était reproché.

2           Et je mentionne, dans cette  
3           correspondance, également, à maître Temblay et  
4           à maître Labrie, que... euh... je leur rappelle  
5           qu'ils m'avaient eux-mêmes invité à rencontrer  
6           certains témoins... euh... et que j'avais... je  
7           leur avais demandé d'expliquer pourquoi je  
8           devrais rencontrer ces témoins.

9           Et, à la lumière de leurs explications,  
10          j'avais choisi de rencontrer, sur les neuf (9)  
11          témoins qui avaient été proposés, cinq (5)  
12          d'entre eux : le juge Rondeau, le juge Guertin,  
13          le docteur Pouliot, maître «Marc-André» -  
14          Robert-André Adam, et monsieur Serge Allard.

15          C'est... euh... la synthèse qui... euh...  
16          qui est la synthèse numéro 2, le volume 2 de la  
17          synthèse, et j'ai transmis, au juge «Rondeau»,  
18          ma synthèse de témoignage du six (6) mai...

19          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

20          pour le juge Michel Girouard :

21          Q        Le juge «Rondeau?

22          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23          pour le Comité :

24          Blanchard.

25          **LE TÉMOIN :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 219 -

- 1 R Blanchard, pardon!  
2 ... du six (6) mai; on a tous tendance  
3 à...  
4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
5 Q Je suis très...  
6 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
7 pour le Comité :  
8 Q Oui!  
9 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
10 Q ... heureux de réaliser que je ne suis pas le  
11 seul...  
12 R C'est ce que...  
13 Q ... à faire ces erreurs-là!  
14 R C'est ce que je constate!  
15 Euh... ensuite, je lui ai transmis la  
16 synthèse... euh... des... des témoignages du  
17 six (6) mai, révisés le treize (13) août, parce  
18 que j'avais fait certains correctifs portés à  
19 l'attention de maître Tremblay et de maître  
20 Labrie, qui est juge, je pense, depuis.  
21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
22 pour le juge Michel Girouard :  
23 Q Oui.  
24 R Euh... et dans - les corrections,  
25 essentiellement, étaient de retirer certains

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 220 -

1 documents que je trouvais, entre autres...  
2 euh... d'une pertinence très relative, alors  
3 qu'ils pouvaient avoir un... un impact négatif  
4 démesuré, notamment un document qui m'avait été  
5 fourni, par des enquêteurs de la Sûreté du  
6 Québec, et qui portait sur... euh... l'enquête  
7 Écrevisse, volume 2, la synthèse des  
8 témoignages complémentaires, essentiellement  
9 les personnes, que je vous ai mentionnées, que  
10 j'ai rencontrées à l'instigation de maître  
11 Tremblay et... et de maître Labrie, tel qu'il  
12 était, alors, et le volume 3, qui est le  
13 document dont vous avez amplement parlé, ce  
14 matin, qui est la synthèse de ma rencontre, du  
15 treize (13) août deux mille treize (2013), avec  
16 le juge Girouard et ses procureurs.

17 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Q Alors, je reviens sur un point : vous avez  
20 mentionné que, au mois de juillet, vous avez  
21 écrit, à maître Tremblay, pour l'inviter à  
22 faire des... ses observations - bien, quand je  
23 dis «ses», ce sont les siennes et celles de son  
24 client.

25 Est-ce que la rencontre, du mois de

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 221 -

1 «septembre», va être la résultante de cette  
2 invitation-là ou est-ce que vous avez eu des  
3 observations et des commentaires, avant?

4 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 «Septembre»?

7 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

8 pour le Comité :

9 Q La rencontre...

10 Excusez-moi!

11 La rencontre du mois d'août.

12 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Oui!

15 **LE TÉMOIN :**

16 R Je... j'avoue que j'étais...

17 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

18 pour le Comité :

19 Merci!

20 **LE TÉMOIN :**

21 R ... un peu... euh...

22 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 Q Estomaqué!

25 R Ben, perplexe...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 222 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Non.

R ... à tout le moins, mais... euh...

Q Moi, c'est avec les dates, il y en a d'autres, c'est les noms!

R Effectivement, c'est le treize (13) août que... euh... on m'a remis la - les observations du... du juge Girouard, et la rencontre a duré deux (2) heures, parce que des explications... euh... semblaient nécessaires et qu'on voulait me mettre le... le... les observations en contexte.

Q Très bien.

Et cette rencontre-là, du treize (13) août, pourriez-vous me rappeler qui était présent?

R Outre moi-même, il y avait le juge Girouard, maître Gérald Tremblay et maître Marco Labrie.

Q Très bien.

Et la rencontre a eu lieu où?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

McCarthy Tétrault.

**LE TÉMOIN :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 223 -

1 R Pardon?  
2 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
3 pour le Comité :  
4 Q La rencontre a eu lieu où?  
5 R Euh... si ma mémoire est bonne, la rencontre a  
6 eu lieu... je pense que c'était au bureau de  
7 maître Tremblay, mais j'en ai pas la certitude.  
8 Q Très bien.  
9 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
10 pour le juge Michel Girouard :  
11 Je peux confirmer que c'était chez McCarthy  
12 Tétrault, et on lui a fourni le café!  
13 **LE TÉMOIN :**  
14 R Et il l'a accepté!  
15 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
16 pour le Comité :  
17 Bon!  
18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
19 C'est...  
20 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
21 pour le Comité :  
22 Q Alors, je vous exhibe, ici...  
23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
24 Doit-on tirer une inférence du fait que vous  
25 avez fourni un café...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 224 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Bien...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
... au témoin?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
... j'allais le faire, Monsieur le Juge!

Q Je vous exhibe, ici, un document qui est  
intitulé :

*«Synthèse du témoignage et des  
éléments de preuve complémentaire  
recueillis dans le cadre d'une  
rencontre avec l'honorable Michel  
Girouard, juge à la Cour  
supérieure.»*

Préparé par vous-même, le treize (13) août  
deux mille treize (2013), volume 3.

Alors...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Est-ce que je peux le voir...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
... je vous exhibe...

Q

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 225 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
... confrère?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Q ... ce document.  
C'est le même que je vous ai remis, hier.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Bien, je ne l'ai pas!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Hein?  
Vous l'avez égaré?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Non, non!  
Je ne l'ai pas égaré, mais, là, c'est ce  
matin...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Vous voulez être sûr que c'est le même?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
On est au moment de la production.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

R

**LE TÉMOIN :**

Oui!

C'est...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

J'en ai...

Parce que, vu que je vous l'avais donné hier, il va me manquer une copie pour le Comité!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, est-ce que vous demandez que ce document-là soit reçu en preuve?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, Monsieur le Juge.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, on a reçu les arguments de maître Tremblay... on a entendu, plus tôt, les arguments de maître Tremblay, en opposition à l'admissibilité de ce document-là.

Avant de trancher, je veux m'assurer de quoi il s'agit; il s'agit d'un document de trois (3) pages avec couverture.

Est-ce qu'il s'agit de l'intégralité de la synthèse en question ou est-ce que c'est la

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 227 -

1 partie qui porte uniquement sur certaines  
2 déclarations du juge Girouard, Maître Gravel?

3 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

4 pour le Comité :

5 Je vais poser la question au témoin, si vous...

6 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7 O.K.

8 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9 pour le Comité :

10 ... me permettez.

11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12 Très bien!

13 **LE TÉMOIN :**

14 R C'est l'intégralité de ma synthèse de la  
15 rencontre du treize (13) août deux mille treize  
16 (2013), avec le juge Girouard, et elle a été  
17 transmise, comme telle... euh... au juge  
18 Blanchard.

19 **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

20 Q Les prétextes, Maître Doray, pour cette  
21 conversation-là, c'était quoi encore?

22 C'est pour clarifier...

23 R On m'a...

24 Q ... si sa...

25 R On a requis, de moi, une rencontre...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 228 -

1 Q D'accord.  
2 R ... et... euh... j'ai accepté de le faire, et  
3 j'avais déjà transmis... euh... certains  
4 documents, antérieurement, donc, ils... ils  
5 savaient le cheminement de mon enquête, depuis  
6 le mois de mai, à tout le moins.  
7 Q Parfait.  
8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
9 Permettez-moi de - permettez-nous de lire le  
10 document...  
11 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
12 pour le Comité :  
13 Bien sûr!  
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15 ... avant de...  
16 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
17 pour le Comité :  
18 Je ne sais pas...  
19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20 ... d'aller plus loin.  
21 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
22 pour le Comité :  
23 ... si mon confrère - parce que j'en avais fait  
24 cinq (5) copies, mais, là, maître Tremblay m'en  
25 a demandé une puis... moi, j'avais pris pour

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 229 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

acquis que vous...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, oui.

Oui, oui, elle doit être à quelque part.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je vous l'ai donné, hier.

Tiens, voilà la cinquième!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

On l'a à quelque part, ici, là, si vous me  
donnez deux (2) minutes pour la retrouver.

\* \* \* \*

- BRÈVE SUSPENSION DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

\* \* \* \*

- REPRISE DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

\* \* \* \*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maintenant, Maître Gravel, est-ce qu'il n'y  
aurait pas lieu de biffer d'autres des  
paragraphe, de ce document-là, pour qu'on en  
viene à la partie d'intérêt, pour le Comité,

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 230 -

1            soit la déclaration du juge - attribuée au juge  
2            Girouard, dans le troisième carré, là?

3            **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

4            pour le Comité :

5            Alors, je vais vous dire, Monsieur le Juge,  
6            que, pour les fins de mon travail, et, donc, si  
7            on s'en tient à ce qui a été abordé, en preuve,  
8            lors de la première enquête, tout ce qui...

9            Alors, si on prend la page 2 de 4, tout ce  
10           qui est - les points, en bas de page, ne sont  
11           pas pertinents.

12           **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

13           Hum, hum.

14           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

15           pour le Comité :

16           À la page 2 - à la page 3 - donc, si j'y vais  
17           point par point, là, les deux (2) premiers  
18           points, au bas de la page 2 de 4, ne sont pas  
19           pertinents.

20           Les points 3 et 4 le sont, ce sont des  
21           sujets qui ont été abordés, dans le cadre de la  
22           preuve.

23           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24           Malheureusement, ils ne sont pas numérotés,  
25           hein?

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 231 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Alors...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, c'est ça, oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... est-ce qu'on peut - pourquoi est-ce qu'on  
ne les numérote pas...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, oui!

Il n'y a...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... pour les...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... pas de problème!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, j'y vais avec 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,  
10, 11 et 12.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ça, ce sont les "*bullets*", Monsieur le Juge,  
ça?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 232 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

Alors, à la page 2 de 4, les deux (2) premiers paragraphes, est-ce qu'ils sont pertinents?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Euh... pardon!

Excusez!

Non!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Non.

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ça, c'est... donc, ce sont les deux (2) premiers de 3 de 4 qui le sont.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 233 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Attendez!

Les deux (2) pre...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Les deux (2) premiers...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, les...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de 3...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... paragraphes...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de 4.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... 3 et 4.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le reste, d'après vous, ne l'est pas?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Le reste, d'après - dans - au niveau des  
points...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 234 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... le reste ne l'est pas.

Je pense que les paragraphes introductifs  
sont pertinents.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, alors, je résume : les paragraphes  
introductifs... les trois (3) premiers  
paragraphes introductifs sont pertinents, et,  
au niveau des paragraphes qui sont divisés en  
point, donc, les points 3 et 4 le sont.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Avec la phrase d'introduction qui est...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... *«Les éléments pertinents...»*

Alors, il s'agit d'une demande, de votre  
part, qu'on reçoive, en preuve, ce document-là,  
à l'exclusion des paragraphes 1, 2, 5, 6, 7, 8,  
9, 10, 11 et 12.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 235 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien.

Q Et, Maître Doray, vous êtes l'auteur de ce document-là?

R Tout à fait.

Q Et...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Excusez-moi...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Alors, Maître...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... Monsieur le Juge!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Maître...

Pardon?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

C'est parce que, si on regarde, là - puis je ne veux pas - si on regarde, par exemple, le paragraphe 8, c'est - monsieur Girouard a

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 236 -

1 apporté à mon attention, alors, peut-être que -  
2 je ne veux pas être... c'est également une  
3 déclaration du juge Girouard, là.

4 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5 Mais je ne vois pas sa pertinence!

6 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 Mais en tous les cas; mais c'est qu'on dit -  
9 mais ce qu'a dit monsieur - en tout cas!

10 Du moment qu'on va me permettre de poser  
11 quelques questions, même si...

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 Oui, mais je n'ai pas...

14 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 D'accord!

17 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

18 À ma connaissance, maître Gravel n'a pas fini,  
19 là!

20 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 Non, je sais!

23 Non, non, mais...

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 O.K.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 237 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas de  
«P», à côté, que je ne pourrai pas poser de  
question; c'est ça, mon point.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, là, Maître Tremblay!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Si vous continuez, on va vous envoyer dans le  
coin, là!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je peux m'en occuper!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On demandera à maître Gravel de vous tenir...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Non, c'est parce que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... dans le coin!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 238 -

1 Non, c'est parce que votre - vous aviez  
2 commencé par dire : «On pourrait biffer»; ça  
3 fait une différence, parce que je ne pourrais  
4 pas poser de questions sur quelque chose de  
5 biffé!

6 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

7 pour le Comité :

8 Bien, je pense que la question...

9 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

10 pour le juge Michel Girouard :

11 Ça, ça va!

12 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13 pour le Comité :

14 ... de monsieur le juge en chef était : «Pour  
15 vous, Maître Gravel, comme procureur du Comité,  
16 de quelle portion du document avez-vous besoin  
17 pour les fins de vos travaux?»

18 Je ne pense pas que ça exclut...

19 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

20 pour le juge Michel Girouard :

21 Très bien!

22 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

23 pour le Comité :

24 Je ne pense pas que ça exclut...

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 239 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Mon intervention...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... le cas échéant...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... est simplement... le but de mon intervention, c'est de cibler la partie de ce document que maître Gravel veut que nous recevions en preuve; c'est pour écourter les débats.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ça va.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, Maître Gravel!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, Maître Doray, vous avez le document devant vous.

Donc, j'en demande la production, Monsieur le Juge, sous E-9, je pense.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, on a entendu les arguments portants sur l'admissibilité, là.

Est-ce que vous êtes d'accord qu'on

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 240 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

reçoive ce document en preuve?

**M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Monsieur le juge en chef?

**L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

Oui, absolument.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Madame la juge en chef?

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Oui, absolument.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Maître Veilleux?

**M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre :**

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien.

Alors, le document est reçu en preuve, et  
il sera coté...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

E-9.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... Maître Rolland?

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 241 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

E-9.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oh!

Ça, c'est assez intéressant, parce que maître Dupuis qui a dit que, hier, on avait déjà - il y avait déjà un E-3 que c'était ça; on devait discuter...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... entre nous.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Ah, c'est vrai!

Oui, c'est vrai!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ce qui nous restait, c'était de discuter entre nous...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui, oui, oui, oui!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 242 -

1                   ... puis ç'a été fait hier...  
2                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
3                   En fait...  
4                   **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
5                   pour le juge Michel Girouard :  
6                   ... après-midi.  
7                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
8                   ... ce n'est pas... c'était un document  
9                   beaucoup plus élaboré...  
10                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
11                  pour le Comité :  
12                  Oui.  
13                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
14                  ... qu'on avait à l'esprit, mais, là, on est  
15                  rendus à quelques paragraphes!  
16                  **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
17                  pour le juge Michel Girouard :  
18                  Oui, mais c'est mar...  
19                  **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20                  On pourrait se servir de E-3!  
21                  **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
22                  pour le juge Michel Girouard :  
23                  Oui, parce que...  
24                  **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
25                  pour le Comité :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 243 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Exact.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... c'est marqué «*document tronqué*», alors,  
c'est ce que c'est!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon.

E-3.

Merci, Maître Dupuis!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Merci, Maître Dupuis!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

J'ai marqué celui-là.

Alors...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, Maître Doray, il est indiqué que - je  
regarde la pièce E-3 - il est indiqué que cette  
rencontre-là, vous dites, «*à sa demande*», donc,  
on parlant du juge Girouard.

Pourriez-vous nous indiquer dans quelle  
circonstance-là cette demande-là est venue?

R ... j'ai... euh... je pense qu'on a eu des  
échanges, pendant l'été.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 244 -

1 Euh... évidemment, je voulais compléter  
2 mon rapport le plus rapidement, pour que le  
3 processus, si processus il devait y avoir...  
4 euh... puisse avancer.

5 Euh... et, donc... euh... j'ai transmis  
6 mes synthèses de... de preuve... euh... en...  
7 au mois de mai, et j'en ai transmis au mois de  
8 juillet.

9 J'ai demandé des commentaires au sujet de  
10 mes synthèses de la preuve, et maître  
11 Tremblay... euh... m'a fait valoir qu'il...  
12 euh... désirait que - ou que son client  
13 désirait fournir sa propre version de... des  
14 événements faisant l'objet... l'objet des  
15 allégations.

16 Il y a eu, d'ailleurs, une rencontre,  
17 pendant l'été, à mon bureau, sans la présence  
18 du juge, mais maître Tremblay est venu me voir,  
19 et je pense qu'il était accompagné de maître  
20 Labrie... euh... au cours du mois de... de  
21 juillet.

22 Et j'ai dû leur rappeler que j'attendais  
23 impatientement... euh... leurs... leurs  
24 observations ou les commentaires du juge, et  
25 leur donner une date butoir, en dépit du fait

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 245 -

1 que... euh... sept (7) jours auparavant, ma  
2 mère était décédée, je leur écrivais pour leur  
3 demander de... de me répondre le dix-neuf (19)  
4 juillet...

5 Q Je comprends que vous aviez...

6 R ... au plus tard.

7 Q ... vous aviez une échéance?

8 R D'une... d'une certaine manière, oui...

9 Q Ça va.

10 R ... mais je m'étais engagé à agir rapidement,  
11 de toute façon.

12 Et... euh... malheureusement, il y  
13 avait... je pense, maître Labrie était en  
14 vacances... euh... j'ignore si maître Tremblay  
15 était en vacances, mais... euh... cela a fait  
16 en sorte qu'on n'a pas "pus" se rencontrer,  
17 avant le mois d'août, le treize (13)...

18 Q Ça va.

19 R ... août.

20 Q Donc, je vois, au paragraphe - au troisième  
21 paragraphe de la synthèse, vous expliquez que  
22 certains - certaines modifications ont été  
23 faites à vos synthèses antérieures; pourriez-  
24 vous expliquer de quoi il s'agissait?

25 R ... ben, vous parlez - vous réferez à quel

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 246 -

1                   endroit?

2                   Des paragraphes introductifs?

3           Q       Exact.

4                   Au troisième paragraphe introductif.

5           R       Effectivement, j'ai informé mes interlocuteurs  
6                   que, après avoir revu... euh... les documents  
7                   que j'avais préparés, les synthèses de preuve,  
8                   notamment la synthèse de la preuve du six (6)  
9                   mai, qui avait déjà été transmise à maître  
10                  Tremblay et à maître Labrie... euh... que je...  
11                  j'avais noté certaines... certaines - soit des  
12                  fautes d'orthographe ou des coquilles que  
13                  j'avais corrigées, et qu'il y avait deux (2)  
14                  éléments qui me... qui me semblaient... euh...  
15                  mérités une révision.

16                  Le... le... j'allais dire le document qui  
17                  m'avait été remis, par les agents de la Sûreté  
18                  du Québec, qui décrivait l'opération  
19                  Écrevisse... euh... et ce n'est pas à la  
20                  demande de maître Tremblay ni de maître Labrie,  
21                  c'est dans mon âme et conscience, je me rendais  
22                  compte que c'était excessivement... euh...  
23                  j'allais dire «inculpatoire» ou... ou  
24                  préjudiciable, alors que le lien de pertinence  
25                  à la réflexion me semblait relativement mince.

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 247 -

1 Et il y avait un autre document qui  
2 m'avait été remis, par... euh... les policiers  
3 que j'avais rencontrés, notamment le policier  
4 Riverain, qui était une contravention pour un  
5 accès de vitesse.

6 Et... euh... au moment de l'arrestation,  
7 du... du juge, enfin, qui était avocat, à  
8 l'époque, il avait un détecteur de radar, donc,  
9 il a eu une... une amende, pour ça.

10 Je l'avais mis dans ma première version de  
11 synthèse, puisque ça m'a... ça m'avait été  
12 fourni, par un témoin, mais le lien de  
13 pertinence me semblait... euh... très éloigné,  
14 pour ne pas dire «inexistant», donc, je l'ai  
15 retiré de mon rapport, mais j'ai informé maître  
16 Tremblay et maître Labrie que je croyais être  
17 de mon devoir de transmettre ce document à...  
18 au Conseil de la magistrature, puisque cela  
19 concernait le comportement d'une personne  
20 subséquemment nommée juge.

21 Q Très bien.

22 Juste pour que je comprenne bien, je  
23 comprends que ces éta... - les modifications  
24 que vous aviez apportées étaient soit de nature  
25 de corrections ou de coquilles ou de fautes

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 248 -

1 d'orthographe ou simplement un retrait de deux  
2 (2) documents.  
3 R Oui, et j'ai déplacé un paragraphe...  
4 Q Bon.  
5 On va appeler ça...  
6 R ... euh... qui traite du témoignage d'Yvon  
7 Lamontagne, mais qui n'est pas pertinent, là...  
8 Q Hum.  
9 R ... pour les fins de vos travaux...  
10 Q Ça va.  
11 R ... sans les modifier.  
12 Q Très bien.  
13 Je porte maintenant à votre attention, à  
14 la page...  
15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
16 Q Vous voulez dire «sans modifier le  
17 paragraphe»...  
18 R Oui, oui, oui!  
19 Q ... que vous avez déplacé.  
20 R Ce paragraphe...  
21 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
22 pour le Comité :  
23 Q Donc, ce n'était pas des modifications de  
24 contenu, mais de forme.  
25 R Ben, en retirant des documents et les

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 249 -

1 paragraphes, il faisait référence à ces deux  
2 (2) documents, je pense qu'on peut dire que  
3 c'était des modifications de contenu, là,  
4 mais... euh... outre cela, il y en avait pas  
5 d'autres.

6 Q O.K.

7 Alors, j'attire votre attention à la page  
8 3 de 4.

9 Alors, les points qu'on a identifiés comme  
10 étant 3 et 4.

11 Avant d'y venir, lorsque vous tenez cette  
12 rencontre, est-ce que vous utilisez un moyen  
13 quelconque pour, je dirais, soit enregistré,  
14 prendre des notes, reproduire quoi que ce soit?

15 Est-ce que vous - qu'est-ce que vous  
16 faites à ce niveau-là?

17 R Euh... j'ai une assez bonne mémoire, je dois le  
18 dire, mais... euh... néanmoins... euh... je  
19 prends des notes, et j'ai pris des notes, et  
20 j'ai retrouvé mes notes que j'ai apportées avec  
21 moi.

22 Donc, il faut bien comprendre, aussi, que  
23 ce n'était pas un interrogatoire, de ma part,  
24 à l'endroit du juge; je le rencontrais, avec  
25 ses procureurs, à leur demande, et j'écoutais

1 ce qu'ils avaient à me dire, ce qui est très  
2 différent d'un contexte où un avocat se prépare  
3 en vue de poser des questions à une personne  
4 qu'il... qu'il entend interroger.

5 Alors, j'ai pris des notes sur ce qu'ils  
6 avaient à me dire, "*pis*" quand je ne comprenais  
7 pas ou je voulais des précisions, je l'ai  
8 indiqué, mais, d'aucune manière, là, j'ai  
9 interrogé le juge, à cette occasion.

10 Q Donc, je comprends que vous avez -  
11 essentiellement, vous avez écouté et, lorsque  
12 vous aviez de précisions, vous demandiez des  
13 précisions.

14 R C'est exact.

15 Q Ça va.

16 R Et, en revenant de la rencontre, j'ai pris mon  
17 dictaphone et mes notes, et j'ai dicté le  
18 document que vous avez devant vous...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Q La même...

21 R ... le jour même.

22 Q ... journée?

23 R Le jour même.

24 La rencontre a eu lieu le treize (13) et  
25 ç'a été dicté le treize (13), ce pourquoi le

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 251 -

1 document est daté du treize (13).  
2 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
3 pour le Comité :  
4 Q À l'égard des paragraphes 3 et 4...  
5 R Hum.  
6 Q ... qui apparaissent à la page 3 de 4 du  
7 document E-3, est-ce que vous avez pris des  
8 notes...  
9 R J'ai pris des notes.  
10 Q ... lors, évidemment, de la rencontre?  
11 R Oui, évidemment, lors de la rencontre.  
12 Et, en fait, j'ai pris, ce jour-là - un  
13 (1), deux (2), trois (3) - trois pages et demie  
14 (3½) de notes, durant la rencontre, que je  
15 pourrai vous remettre, si vous voulez des  
16 copies.  
17 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
18 pour le juge Michel Girouard :  
19 Mais, moi...  
20 **LE TÉMOIN :**  
21 R Mais...  
22 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
23 pour le Comité :  
24 Notes...  
25 **LE TÉMOIN :**

- 1 R Est-ce que...
- 2 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**
- 3 pour le juge Michel Girouard :
- 4 Oui...
- 5 **LE TÉMOIN :**
- 6 R ... vous voulez...
- 7 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**
- 8 pour le juge Michel Girouard :
- 9 Bien, moi...
- 10 **LE TÉMOIN :**
- 11 R ... tout de suite...
- 12 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**
- 13 pour le Comité :
- 14 Q Juste un instant, maître Tremblay veut prendre
- 15 la parole, il m'a devancé!
- 16 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**
- 17 pour le juge Michel Girouard :
- 18 Q Alors, malheureusement pour ceux qui sont las
- 19 de m'entendre, je voudrais m'objecter au dépôt
- 20 des notes.
- 21 Le rapport est déposé, c'est la version
- 22 sur laquelle le témoin a été interrogé et
- 23 contre-interrogé, lors du premier Comité, et ce
- 24 n'est que si je conteste la validité de ce
- 25 qu'il a mis là-dedans qu'il peut, en plus,

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 253 -

1           référer à ses notes pour montrer qu'il n'a  
2           pas... il avait une mémoire; mais on ne peut  
3           pas... on vient de s'entendre que c'est ça  
4           qu'on dépose, on ne peut pas en ajouter, à  
5           moins que je conteste!

6           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

7           Bien, écoutez, Maître Tremblay : il faut se  
8           comprendre, on n'est pas en pénal, on n'est pas  
9           en civil, on est un Comité d'enquête qui fait  
10          enquête.

11          Êtes-vous prêt à retirer votre objection  
12          à l'admissibilité des paragraphes 3 et 4, à la  
13          page 3 de 4, de la synthèse préparée par maître  
14          Doray?

15          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

16          pour le juge Michel Girouard :

17          Bien, je ne vois pas le lien, Monsieur le Juge!

18          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19          Alors, vous maintenez votre objection?

20          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

21          pour le juge Michel Girouard :

22          Non, mais je ne vois pas le lien!

23          Ce que je dis, c'est que l'objection -  
24          l'admissibilité en droit, c'est une chose...

25          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Hum.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... mais que le témoin, en plus de son témoignage, dépose des notes, c'est autre chose!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais est-ce que...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ce n'est pas...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... vous êtes...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... la même chose!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Est-ce que vous êtes prêt à concéder - et, là, je fais renvoi au paragraphe 3 - est-ce que vous concédez ceci : maître Doray dit, au paragraphe 3 :

*«Dans la même veine, monsieur Girouard insiste pour fournir les explications suivantes de l'échange intervenue entre lui et monsieur*

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 255 -

1                    *Lamontagne. Il soutient que*  
2                    *lorsqu'il est entré dans le bureau*  
3                    *de Lamontagne, il lui a remis de*  
4                    *l'argent qu'il a glissé sous le*  
5                    *sous-main de ce dernier dans le but*  
6                    *de rembourser des vidéos usagers*  
7                    *dont il avait pris possession*  
8                    *antérieurement, mais qu'il n'avait*  
9                    *pas payés. Il allègue de plus que ce*  
10                   *que lui a remis Lamontagne, c'est un*  
11                   *Post-it sur lequel était*  
12                   *écrit :...» - et, là, il cite -*  
13                   *«... "je suis sous écoute, je suis*  
14                   *filé" de même que le chiffre maximum*  
15                   *qu'il était consentant à payer à*  
16                   *Revenu Canada.»*

17                   Est-ce que, ça, vous contestez que votre  
18                   client ait dit ça à maître Doray?

19                   **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

20                   pour le juge Michel Girouard :

21                   J'admets que c'est la version que maître Doray  
22                   nous donne de l'entretien qu'il a eu avec mon  
23                   client.

24                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25                   Bon.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 256 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Continuez, Maître Gravel!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, oui, moi, je vais demander le dépôt des notes de maître Doray prises à l'occasion de la rencontre, en...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Et...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... en ce qui concerne, évidemment, les éléments pertinents.

**LE TÉMOIN :**

R Alors, si vous voulez, je peux au moins vous lire ce que j'ai, dans mes notes, puis vous...

Q Juste...

R ... pourrez...

Q Juste un instant.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Est-ce que vous avez les notes, là?

R Oui, je les ai...

Q Est-ce que vous...

R ... devant moi.

Q Est-ce qu'il y a des copies pour le Comité et pour maître...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 257 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, non, il n'y a pas...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... Tremblay?

Alors, on va prendre une pause, et puis...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais il faut...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... vous donner la chance...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Il faut qu'on les voit avant, là!

Et puis...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de faire des copies; O.K.?

Alors, on revient dans une quinzaine.

**LE TÉMOIN :**

R La partie pertinente, il y a une ligne, et  
c'est la partie du bas.

\* \* \* \*

- ADVENANT 11 h 15,

- SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 258 -

\* \* \* \*

- ADVENANT 11 h 43,  
- REPRISE DE L'AUDIENCE -

\* \* \* \*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Alors, Maître Gravel, vous avez des copies?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, j'ai deux (2) pages.

J'aimerais porter à votre attention le fait que - en fait, je vais demander au témoin d'identifier, sur les deux (2) pages, l'endroit où, finalement, les notes pertinentes débutent, parce que... en lien avec ce qu'on a coupé tout à l'heure.

Q Alors, pourriez-vous m'indiquer, Maître, où les notes pertinentes débutent, par rapport aux points que nous avons conservés tout à l'heure?

R Alors, en lien avec le paragraphe 3...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Oui.

R ... que vous avez numéroté, Monsieur le Juge, c'est au bas de la page, il y a une ligne, d'ailleurs, qui sépare cette section...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 259 -

1                   **L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**  
2                   Ah, oui.  
3                   **LE TÉMOIN :**  
4                   R           ... de... des sections précédentes, qui est  
5                   contemporaine à la prise de notes, le titre :  
6                                **«vidéo avec Lamontagne»**  
7                                Lamontagne étant le propriétaire du club  
8                   vidéo.  
9                                Et, ensuite :  
10                               **«argent échangé paiement de vidéos**  
11                               **prévisionnés...»**  
12                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
13                   pour le Comité :  
14                   Q           Hum, hum.  
15                                Mais, pour l'instant - on va y venir...  
16                   R           Et...  
17                   Q           ... juste, donc, ça commence...  
18                   R           Et, d'accord...  
19                   Q           ... ça commence...  
20                   R           ... alors, ça va jusqu'au bas de la page...  
21                   Q           Hum, hum.  
22                   R           ... et en haut de la page subséquente, qui  
23                   n'est pas numérotée, mais qui est ma page 4,  
24                   là, c'est ce qui fait référence au paragraphe  
25                   4.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 260 -

1 Q Ça va.  
2 Jusqu'à la ligne?  
3 R ...  
4 Q Jusqu'à la...  
5 R Euh...  
6 Q ... à la ligne qui va de bord en bord?  
7 R ... écoutez : ça... ça chevauche peut-être un  
8 peu... **«Allégation de culture»**, là, mais...  
9 c'est principalement la partie du haut.  
10 Q O.K.  
11 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
12 Alors, pour les fins de la transcription, le -  
13 on a attiré l'attention, du témoin, au tiers,  
14 en bas de la page qui porte le numéro 3; alors,  
15 le tiers en bas de la page, et maître Gravel  
16 l'a amené d'une ligne qui divise plus ou moins  
17 la seconde page.  
18 Alors...  
19 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
20 pour le Comité :  
21 Ça va.  
22 Donc, j'aimerais... j'aimerais introduire  
23 ce document - cette pièce en preuve, Monsieur  
24 le Juge.  
25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 261 -

1 Q Ces notes-là sont de votre main propre et elles  
2 ont été faites à l'instant où la conversation  
3 ou au même moment...

4 R Tout à fait.

5 Q ... que les conversations prenaient lieu.

6 R Tout à fait, Monsieur le Juge, c'est pendant la  
7 conversation du treize (13) août et ce sont  
8 effectivement mes propres notes, j'étais seul,  
9 d'ailleurs...

10 Q Maître Tremblay, avez-vous quelque chose à  
11 ajouter à l'objection que vous avez formulée  
12 antérieurement?

13 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

14 pour le juge Michel Girouard :

15 Simplement pour réitérer que les notes peuvent  
16 servir d'aide-mémoire, mais ne... la... mais,  
17 la preuve, c'est ce que le témoin dit sous  
18 serment, ici.

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Très bien.

21 Je voulais dire que, par rapport à la  
22 décision de laisser...

23 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Hum.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 262 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... maître Doray témoigner par rapport à la décision de recevoir en preuve une partie de sa synthèse et par rapport à la décision portant sur l'admissibilité de ses notes, une décision avec motifs suivra en temps et lieu...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :  
Merci!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... mais, pour le moment, nous sommes d'avis que tous ces documents-là sont admissibles...

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Hum, hum.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... en preuve et que le témoignage de maître Doray est admissible.

Je répète : nous ne sommes pas un procès pénal, nous ne sommes pas un procès civil, nous ne sommes pas une enquête préliminaire, nous ne sommes pas un tribunal administratif à mandat d'adjudication; nous sommes un Comité d'enquête qui fait - qui peut faire des recommandations - qui fait des constatations et peut faire des recommandations.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 263 -

1                   Alors, ce document-là, dans la séquence,  
2                   on est à quel numéro?  
3                   **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
4                   pour le Comité :  
5                   E-9.  
6                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
7                   Ça serait "C" - E-9?  
8                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
9                   pour le Comité :  
10                   E-9, oui.  
11                   **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
12                   pour le Comité :  
13                   Hum, hum.  
14                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15                   Un instant s'il vous plaît.  
16                   On est au 8 ou 9?  
17                   **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
18                   pour le Comité :  
19                   9.  
20                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
21                   Donc, je vous remets ça, Maître Rolland.  
22                   **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
23                   pour le Comité :  
24                   Merci!  
25                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 264 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Très bien!

Alors, E-9.

Bon.

Maître Gravel?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, Maître Doray, je vois, donc, sur la page  
1 de la pièce E-9, la première inscription  
qu'on voit, à gauche, c'est :

**«vidéo avec Lamontagne»**

R C'est exact.

Q C'est exact?

Si je suis capable de vous lire!

Et, donc - et ce sera ma première  
question : ce vidéo-là, pouvez-vous nous dire  
de quel vidéo on parlait?

R Effectivement, il s'agit de la vidéo qui, en  
partie, m'avait été remise par les agents de la  
Sûreté du Québec, et qui... qui se passe au  
mois de sept - en deux mille dix (2010), si ma  
mémoire est fidèle, dans un club vidéo, à Val-  
d'Or, où - dont monsieur Lamontagne est le  
propriétaire et où on assiste à une scène  
qui... qui a fait - qui est un des éléments  
déclencheurs, là, de... de l'enquête du Conseil

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 265 -

1 de la magistrature, relativement à une  
2 allégation de transaction d'achat de... de  
3 drogue.

4 Q Très bien.

5 Cette vidéo-là, au moment où vous  
6 rencontrez le juge Girouard, cette journée-là,  
7 le treize (13) août, est-ce que vous l'aviez  
8 déjà vue?

9 R J'avais déjà visionné la vidéo, mais ce qui  
10 m'avait été fourni par les agents, je pense que  
11 c'est Demers et Laprise, quelque chose comme  
12 ça...

13 Q Oui.

14 R ... c'était une partie assez limitée et, en  
15 fait, c'est - ce sont les procureurs du juge  
16 Girouard qui m'ont remis une version beaucoup  
17 plus longue, tel que mentionné, ils m'ont remis  
18 une version d'une quarantaine de minutes.

19 Q Très bien.

20 Et est-ce que vous avez visionné la vidéo,  
21 lors de la rencontre?

22 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 Vous voyez...

25 **LE TÉMOIN :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 266 -

1 R

Avec eux...

2

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

3

pour le juge Michel Girouard :

4

Vous voyez, Monsieur le Juge - Messieurs les

5

Juges, puis chers confrères avec un «s», la...

6

c'est... et, bien, la conversation qu'on a eue

7

ce matin était claire là-dessus, c'est de

8

référer aux déclarations que maître Doray

9

aurait consignées par écrit, par rapport à ce

10

que lui disait maître Girouard.

11

Et je savais que - le juge Girouard - je  
savais que ç'allait glisser vers ça.

12

13

Maintenant, on va dans l'enquête au  
fond...

14

15

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

16

Hum.

17

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

18

pour le juge Michel Girouard :

19

... par lui.

20

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

21

Je vous prie de vous asseoir, Maître Tremblay.

22

Maître Gravel, veuillez continuer  
l'interrogatoire de ce témoin-là.

23

24

Vous avez fait ces points-là, vous...

25

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 267 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Mais ce n'est pas...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... ferez votre...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Mais...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... contre-interrogatoire, je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît, pour laisser maître Gravel faire son travail...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Est-ce que je peux demander...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... s'il vous plaît...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... à maître Gravel : avez-vous l'intention de faire visionner cette vidéo?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, en fait, oui...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 268 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Bon!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

... j'aurais voulu lui faire reconnaître.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bon!

Bon!

Alors...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... c'est ça mon objection.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Merci, Maître Tremblay!

Continuez, Maître Gravel.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, merci, Monsieur le Juge!

Alors, vous êtes - nous en étions...  
j'étais en train de vous demander si vous aviez  
visionné la vidéo à laquelle vous référez dans  
vos notes personnelles, E-9.

Est-ce que vous l'avez visionnée lors de

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 269 -

1 la rencontre avec le juge Girouard, du treize  
2 (13) août?

3 R Non.

4 Q Très bien.

5 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 Non.

8 Alors...

9 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

10 pour le Comité :

11 Q Alors, j'aimerais vous - j'aimerais que le  
12 témoin identifie la vidéo qu'il avait déjà  
13 regardée, lorsque cette rencontre-là a eu lieu,  
14 et j'aimerais, à ce moment-là, qu'on regarde la  
15 portion vidéo qui est au coeur de l'enquête,  
16 pour faire reconnaître par le témoin si, oui ou  
17 non, c'était bien cet extrait-là qu'il avait vu  
18 auparavant.

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Très bien!

21 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

22 pour le Comité :

23 Mais, évidemment, ce n'est pas moi qui vais  
24 s'occuper de ça, parce que...

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 270 -

1 J'espère qu'on ne pense pas que c'est moi qui  
2 vais être le génie technique dans cette  
3 affaire-là!

4 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

5 pour le Comité :

6 Non, on ne fera pas de concours là-dessus!

7 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

8 pour le Comité :

9 Ça ne sera pas long, là; désolée, on peut peut-  
10 être suspendre cinq (5) minutes.

11 Ça ne sera pas long.

12 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13 pour le Comité :

14 Pendant que maître Tremblay...

15 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 Oui, puisqu'il y a un petit moment de silence,  
18 si vous permettez, Monsieur le Président, j'ai  
19 quand même une observation que j'aimerais qui  
20 soit consignée au procès-verbal de vos travaux.

21 Durant la première audience, cette vidéo  
22 a fait l'objet d'une objection fondée sur le  
23 droit au secret professionnel, et cette  
24 objection a été maintenue, à mon souvenir - je  
25 peux me tromper - sauf erreur, là, et sauf

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 271 -

1 modification, mais à mon souvenir, après les  
2 dix-huit (18) premières secondes, le reste a  
3 été jugé non recevable, comme étant couvert par  
4 le secret professionnel.

5 Il y a eu plusieurs débats là-dessus et  
6 ç'a été les travaux...

7 Maintenant, je ne veux... je ne veux pas  
8 indisposer le président du Comité...

9 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

10 pour le juge Michel Girouard :

11 Bien oui!

12 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13 Non, non.

14 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

15 pour le juge Michel Girouard :

16 ... ni le Comité, je tiens cependant à ce que  
17 cette objection soit reformulée, soit rappelée,  
18 et...

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Bien, je pense...

21 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 ... nous vous demandons qu'elle soit consignée.

24 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

25 ... que c'est un point très valable!

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 272 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Monsieur le Juge, à moins que je me trompe, si on va dans le rapport du premier Comité, la... la pièce qui a été reçue en preuve est la pièce où la partie qui a été - qui serait couverte par le secret professionnel a été amputée.

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bien, je... O.K.

C'est...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Donc, c'est déjà coupé.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

O.K.

Alors, je m'excuse d'être intervenu...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Si... si ce n'est pas le cas...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 273 -

1 ... si ce n'est pas le cas, l'objection  
2 soulevée par maître Masson m'apparaît bien  
3 fondée.

4 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

5 pour le Comité :

6 Évidemment.

7 On ne reviendra pas sur cette question-là,  
8 Monsieur le Juge.

9 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

10 pour le Comité :

11 C'est juste qu'il n'y a pas de fil HDMI, ça  
12 fait que je ne peux pas le "*plugger*" dessus.

13 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14 pour le Comité :

15 Sérieux?

16 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

17 pour le Comité :

18 Oui.

19 Je suis désolée, là, mais...

20 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21 pour le Comité :

22 Maître Rolland.

23 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

24 pour le Comité :

25 Oui?

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 274 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

C'est...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Est-ce que nous avons un autre fil que ce fil-  
là?

Parce que ce n'est pas...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Pas le bon fil?

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Je peux m'informer, mais c'est le... le  
matériel de la Cour fédérale, ma compréhension,  
c'est qu'ils ont donné ce qu'ils avaient.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Est-ce qu'on peut continuer avec le témoignage  
de...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, oui.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 275 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Mais est-ce que...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... de maître Doray, puis on reviendra...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

... parce qu'on peut lui montrer sur  
l'ordinateur, aussi...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... à la vidéo?

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Tu peux le...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Non, non.

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Parce que c'est P-26, tu peux l'apporter,  
aussi.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Bien, je...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 276 -

1 C'est pour expliquer...  
2 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
3 pour le Comité :  
4 ... tu peux y aller.  
5 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
6 ... donner le contexte.  
7 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**  
8 pour le Comité :  
9 On va lui montrer...  
10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
11 On va lui montrer le vidéo?  
12 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
13 pour le Comité :  
14 Oui, oui, oui.  
15 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
16 O.K.  
17 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
18 pour le Comité :  
19 Oui.  
20 On va lui montrer, bien, c'est...  
21 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
22 pour le juge Michel Girouard :  
23 Mais c'est admis.  
24 **M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**  
25 pour le Comité :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 277 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

P-26.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Peut-être la... la montrer...

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je vous prie de montrer ça...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... à maître Masson.

**M<sup>e</sup> EMMANUELLE ROLLAND**

pour le Comité :

Oui.

Ça ne sera pas long.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Mais je présume que...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, oui, oui, oui.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 278 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le juge Michel Girouard :

Ah, bien non, regarde!

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Oui, oui, oui, c'est la quarante (40)...  
quarante-deux (42) minutes, là.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Ah, ça, c'est la quarante-deux (42), ça.

Ah, oui!

Mais, ça... ça, on n'avait pas ça, au  
moment de...

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, c'est celle-là qui est dans - qui est  
déposée, là.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Ça, c'est la nôtre.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Ah, non!

C'est parce qu'il faut faire attention,  
c'est déposé pendant le voir-dire...

**M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 279 -

1 pour le juge Michel Girouard :

2 Hum, hum.

3 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

4 pour le juge Michel Girouard :

5 Oui, oui, c'est ça!

6 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

7 pour le juge Michel Girouard :

8 ... et ç'a été redéposé coupé.

9 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

10 pour le juge Michel Girouard :

11 C'est ça!

12 **M<sup>e</sup> BÉNÉDICTE DUPUIS**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Mais on peut - je peux vous dire : on peut  
15 montrer juste la...

16 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

17 pour le juge Michel Girouard :

18 Ça, c'est ça... ça, c'est ce qui a été déposé  
19 dans le voir-dire.

20 Évidemment, dans le voir-dire, il  
21 fallait... mais, en preuve, c'est vraiment  
22 amputé, là, puis, là, là il y a un petit  
23 problème, là.

24 Ça, c'est le quarante-deux (42) minutes?

25 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 280 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pour le Comité :

Il y a la... la... en fait, la...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Est-ce qu'on peut laisser de côté la  
vidéocassette, pour le moment, parce que je ne  
veux pas retenir indûment maître Doray, il a  
d'autre chose à faire.

On peut toujours y revenir, n'est-ce pas?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Tu vas le prendre à dix-huit (18)...

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... secondes?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Il est arrêté...

**M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

pour le Comité :

Hum, hum.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 281 -

1 ... à dix-huit (18) secondes?

2 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

3 pour le Comité :

4 Oui, ça arrête après!

5 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

6 pour le juge Michel Girouard :

7 Ah, O.K.!

8 Bon, bien...

9 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

10 pour le Comité :

11 Ça arrête après.

12 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 O.K.

15 Bon, c'est parfait.

16 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

17 pour le juge Michel Girouard :

18 Et surtout que c'est...

19 **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

20 pour le Comité :

21 Je pense qu'on a un...

22 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

23 pour le juge Michel Girouard :

24 ... surtout que c'est admis qu'il l'a vu.

25 **LE TÉMOIN :**

1 R En fait, juste pour être précis, Monsieur le  
2 Juge, j'avais vu, antérieurement à la rencontre  
3 du treize (13), la vidéo qui m'a... qui m'avait  
4 été remise par les détectives Simon Riverin et  
5 Marco Demers, le quatre (4) avril deux mille  
6 treize (2013), qui dure une minute trois (1:03)  
7 secondes.

8 Et, le quatorze (14) août, au lendemain de  
9 ma rencontre avec maître Tremblay, maître  
10 Labrie et monsieur le juge Girouard, on m'a  
11 fait parvenir la version longue de quarante-  
12 trois minutes huit secondes (43:08).

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Q «On» étant les avocats de...

15 R Les avocats...

16 Q ... du juge Girouard.

17 R ... du juge Girouard, en me disant : «C'est  
18 des... des...»

19 Q Alors, qu'est-ce que vous voulez que maître  
20 Doray visionne, Maître Gravel?

21 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

22 pour le Comité :

23 C'était l'extrait d'une minute trois secondes  
24 (1:03).

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 283 -

1 Et c'est celle-là qui a été reçue en preuve  
2 devant le premier Comité?

3 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

4 pour le juge Michel Girouard :

5 Non.

6 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

7 pour le Comité :

8 Bien...

9 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

10 pour le juge Michel Girouard :

11 Non, non!

12 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

13 pour le Comité :

14 Bien, en fait, c'est... ça vaut peut-être la  
15 peine - si vous regardez la décision du premier  
16 Comité, là, pour moi, ce qui a été admis en  
17 preuve - puis c'est peut-être bon de le régler  
18 tout de suite, là - vous avez ça au  
19 paragraphe... de mémoire, là... vous avez ça au  
20 paragraphe 85...

21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22 O.K.

23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 ... du rapport du premier Comité.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 284 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Alors, ça part à douze vingt-six trente-cinq  
(12:26:35)...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
pour le juge Michel Girouard :  
Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
... et ça se termine treize zéro deux quatorze  
(13:02:14).

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Exact.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
Bon.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
pour le juge Michel Girouard :  
Non, ce n'est pas ça.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**  
pour le Comité :  
Donc, ça... ça, c'est ce qui a été en - admis  
en preuve.

La portion qui nous intéresse, c'est la

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 285 -

1           portion où on voit, donc, de treize zéro une  
2           cinquante-six (13:01:56) à treize zéro deux  
3           quatorze (13:02:14).

4           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

5           Bon.

6                     Et puis c'est ça la partie que vous  
7           voudriez que le témoin...

8           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

9           pour le Comité :

10          Exact.

11          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

12          ... visionne?

13          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

14          pour le Comité :

15          Que... qu'il...

16          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

17          Êtes-vous en mesure de lui présenter?

18          **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

19          pour le Comité :

20                     ... qu'il confirme que c'est bien la portion -  
21          quand il réfère au vidéo, dans ses notes, que  
22          c'est à ce vidéo-là qu'il réfère.

23          **M<sup>e</sup> ÉLIE TREMBLAY**

24          pour le Comité :

25          Je peux lui montrer...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 286 -

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
2           Bon!  
3           **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
4           pour le juge Michel Girouard :  
5           Mais, là, il y avait toutes les questions  
6           constitutionnelles, aussi...  
7           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
8           Alors, vous allez lui montrer...  
9           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
10          pour le juge Michel Girouard :  
11          Bien oui!  
12                  Bien oui!  
13                  Bien oui!  
14          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15          ... la partie, là, de treize...  
16          **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
17          pour le juge Michel Girouard :  
18          Et c'est... et...  
19          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20          ... zéro un cinquante-six (13:01:56) à treize  
21          zéro deux quatorze (13:02:14); ça va?  
22          **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
23          pour le juge Michel Girouard :  
24          Et si vous me le permettez, Monsieur le  
25          Président, devant le premier Comité, il y avait

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 287 -

1 également eu un débat constitutionnel sur  
2 l'admissibilité en preuve d'un document vidéo,  
3 qui avait été obtenu dans un contexte où  
4 c'était les forces policières qui avaient  
5 obtenu cette vidéo-là, et nous avons formulé  
6 des objections qui...

7 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 Mais il a été reçu en preuve par le premier  
9 Comité.

10 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

11 pour le juge Michel Girouard :

12 Je veux bien...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Hum.

15 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 ... mais puisque nous réouvrons...

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19 Oh! Et...

20 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 ... puisque nous réouvrons...

23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24 ... on ne réouvre pas tout le débat!

25 Alors...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 288 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Je comprends - puisque nous... nous  
entr'ouvrons peut-être un débat, nous sommes  
d'avis qu'il y a de sérieuses objections  
constitutionnelles à ce que nous...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Le but de lui montrer le vidéo en question,  
c'est simplement pour qu'on ait une  
contextualisation des observations qu'il a  
inscrites dans ses notes.

Alors, on voit «*vidéo avec Lamontagne*», et  
je pense que maître Gravel veut simplement  
savoir, du témoin, si le vidéo qu'on va lui  
montrer est bel et bien le vidéo dont il est  
question dans ses notes.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.?

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Alors, si vous permettez, loin de moi l'idée  
d'abuser du temps du Comité ou de mal utiliser

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 289 -

1 les ressources judiciaires ou quasi  
2 judiciaires, je tiens, cependant, ne serait-ce  
3 qu'aux fins du procès-verbal, qu'à souligner  
4 que nous avons une objection constitutionnelle  
5 fondée sur la Charte, à l'égard de  
6 l'admissibilité en preuve de ce vidéo.

7 Puisqu'il en est question, je ne  
8 qualifierai pas l'avenue juridique que nous  
9 employons, mais on peut au moins convenir qu'il  
10 en est question, et je tiens au moins à  
11 formuler l'objection.

12 Si le Conseil était prêt à m'entendre, sur  
13 cette question, nous avons, à la disposition du  
14 Comité, le plan d'argumentation que nous avons  
15 soumis, à l'époque.

16 Bien entendu, je n'ai pas toutes les  
17 autorités avec moi, ça prendrait quelques  
18 heures additionnelles.

19 Si l'objection est rejetée, j'aurai fait  
20 mon devoir d'avocat, Monsieur le Président, je  
21 le fais en toute - en tout respect des travaux  
22 de votre Comité, mais je tenais, à tout le  
23 moins, que cette objection soit consignée au  
24 procès-verbal.

25 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Pour les fins...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Voilà!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... qui sont poursuivies, pour le moment, l'objection est rejetée; de grâce, montrez-lui le vidéo!

Merci, Maître Masson!

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Merci!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, nous montrons, au témoin, la séquence qui débute à treize heures une cinquante-six (13:01:56) et qui se termine à treize heures deux quatorze (13:02:14), telle qu'identifié au paragraphe 85 du rapport du premier Comité.

Alors, le témoin a terminé le visionnement.

Q Maître Doray, est-ce que nous parlons, ici, de la séquence vidéo à laquelle vous référiez dans vos notes E-9, lorsqu'il est écrit «**vidéo avec Lamontagne**»?

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 291 -

1 R En fait... euh... Monsieur le Président et  
2 Monsieur... Mesdames les membres, les agents  
3 Riverain et Demers m'ont remis une clé USB,  
4 et... euh... que j'ai d'ailleurs "*reproduit*",  
5 sur un DVD, et qui contient plus que ce qu'on  
6 vient de m'exhiber.

7 Euh...

8 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9 Q Mais comprend la partie...

10 R Cette partie...

11 Q ... qu'on vous a montrée?

12 R ... est incluse, mais... euh... il y avait un  
13 passage, d'une durée d'une minute trois  
14 secondes (00:01:03), en date du dix-sept (17)  
15 septembre deux mille dix (2010), entre treize  
16 zéro un cinquante neuf (13:01:59) et treize  
17 zéro trois zéro deux (13:03:02).

18 Un passage de la vidéo de surveillance, en  
19 date du dix-sept (17) décembre deux mille dix  
20 (2010), entre douze... douze heures vingt-cinq  
21 cinquante-deux (12:25:52) et douze heures  
22 quarante-neuf treize (12:49:13).

23 Et un passage de la vidéosurveillance,  
24 toujours en date du dix-sept (17) septembre  
25 deux mille dix (2010), de treize heures

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 292 -

1 (13:00:00) à treize heures deux (13:02:00).  
2 C'est ce qui m'avait été remis, par les  
3 agents de la Sûreté du Québec, et que j'avais  
4 visionné, à de multiples reprises...  
5 Q Compte tenu...  
6 R ... pour ne pas dire une centaine de fois.  
7 Q Compte tenu du fait que vos notes disent «**vidéo**  
8 **avec Lamontagne**», et, à droite, on voit «**argent**  
9 **échangé, paiement de vidéos prévisionnés**»,  
10 peut-on supposer que la partie qui vous a été  
11 montrée est la partie que vous aviez à  
12 l'esprit, lorsque vous avez fait ces  
13 observations-là?  
14 R Ça ne fait aucun doute!  
15 Q Très bien.  
16 Alors, après ça, il y a «**feuille de**  
17 **temps**»; de quoi s'agit-il?  
18 Là j'essaye de faire avancer les choses,  
19 là.  
20 «**Feuille de temps**»; de quoi s'agit-il?  
21 R La feuille de temps, il en est question...  
22 euh... dans ma synthèse... euh... et ce dont il  
23 est question, c'est que le juge... euh... a  
24 insisté pour dire que cette rencontre était une  
25 rencontre entre un avocat et son client.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 293 -

1 Il était le... le... alors qu'il était  
2 avocat... euh... maître Girouard avait pour  
3 client monsieur Lamontagne, et il m'a indiqué,  
4 à plus d'une reprise, que la rencontre avait  
5 consisté non seulement au paiement de ces  
6 vidéos usagers... euh... qu'il... euh...  
7 préférait payer directement au propriétaire,  
8 pour des raisons qui le concernent.

9 Et... euh... il... euh... le reste de...  
10 de la conversation et de l'échange, selon...  
11 euh... ses prétentions, était essentiellement  
12 une relation avocat/client.

13 Q Continuez, Maître!

14 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

15 pour le Comité :

16 Très bien!

17 Q Alors, simplement, pour être sûrs qu'on  
18 comprend bien votre écriture, Maître Doray,  
19 pourriez-vous nous lire ce qui est indiqué, là,  
20 au bas de la première page de la pièce E-9.

21 R J'espère que vous ne portez pas un jugement sur  
22 mon écriture!

23 Mais, enfin, alors, c'est écrit :

24 «**Y...**» - pour «Yvon», bien sûr -

25 «... **Lamontagne lui remet un mémo et**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 294 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

***un Post-it.***»

Et, là, j'ai mis entre guillemets, et ce sont les paroles du juge Girouard :

**«Je suis sous écoute et je suis filé.»**

Fin de la citation.

Et vous aurez constaté que ce sont exactement les mots que j'ai repris dans le paragraphe 3 de la synthèse :

**«Je suis sous écoute, je suis filé.»**

Et j'ai ajouté, pardonnez-moi :

**«+ le nom de la personne qui est prête à lui prêter de l'argent, + un chiffre max...»** - pour «maximum» - «  
**... qu'il considérerait payer.»**

Et c'est ce que j'ai repris, à la fin du paragraphe, de même que le chiffre maximum qu'il était consentant à payer, j'ai ajouté «à Revenu Canada», et le nom de la personne disposée à lui prêter de l'argent pour payer la cotisation supplémentaire de Revenu Canada.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Et je note que vous indiquez «**un Post-it**» et, ensuite, il y a une flèche et la citation.

Dans votre synthèse, vous dites :



Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 296 -

1 J'aimerais, maintenant, si on regarde les  
2 notes, à la page suivante.

3 Alors, pourriez-vous nous faire la  
4 lecture?

5 Celles-là ont un lien avec le point 4, à  
6 la page 3 de 4...

7 R C'est exact.

8 Q ... de la synthèse.

9 R C'est exact.

10 Donc, la première phrase :

11 **«Pot dans le coffre-fort.»**

12 Et j'ai, au paragraphe 4, indiqué :

13 **«Par ailleurs, monsieur Girouard**  
14 **souligne que Lamontagne gardait sa**  
15 **marijuana dans son coffre-fort...»**

16 Et, ensuite, vous pouvez voir :

17 **«Lamontagne fait les transactions en**  
18 **dehors de son bureau.»**

19 Et j'ai ajouté dans mon rapport :

20 **«... et qu'il ne faisait jamais ses**  
21 **transactions dans son bureau, mais**  
22 **bien en dehors de celui-ci.»**

23 Et j'ai dans mes notes :

24 **«Mais il sait qu'il est filmé, c'est**  
25 **sa caméra, puisqu'il savait qu'il y**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 297 -

1                    *avait une caméra dans son bureau,*  
2                    *l'ayant lui-même fait installer pour*  
3                    *éviter les vols.»*

4                    J'ai ajouté :

5                    *«Monsieur Girouard souligne de plus*  
6                    *que Lamontagne faisait du trafic de*  
7                    *marijuana et non du trafic, ce qu'a,*  
8                    *selon lui, démontrer l'enquête*  
9                    *Écrevisse.»*

10                   Et, ça, je n'ai pas de - je pense, de note  
11                   à cet effet-là, c'est simplement le fruit de ma  
12                   mémoire.

13                   Q                   Très bien.

14                                      Combien de temps après la rencontre vous  
15                   avez dicté votre synthèse?

16                   R                   ... écoutez : la rencontre a duré deux (2)  
17                   heures, a eu lieu le matin, et je pense que  
18                   j'ai dicté, soit en rentrant au bureau ou tout  
19                   de suite après le lunch, là, mais je peux pas  
20                   vous dire... euh... exactement à quelle heure.

21                   **L'HONORABLE GLENN D. JOYAL, membre :**

22                   Q                   Avec les notes devant vous.

23                   R                   Bien sûr!

24                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

25                   pour le Comité :

- 1 Q Très bien.
- 2 Et ce paragraphe 4-là, avez-vous souvenir
- 3 pourquoi le juge Girouard veut vous dire ça ou
- 4 pourquoi il vous explique ça?
- 5 R Écoutez : je suis pas dans la tête du juge
- 6 Girouard, mais, moi, on m'invite à une
- 7 rencontre pour m'exposer certains éléments
- 8 qu'il juge importants et pertinents de porter
- 9 à ma connaissance, puisque je... je procède à
- 10 une enquête, mais je ne sais pas quelle était
- 11 sa motivation; je pense que je suis pas...
- 12 Q Quand les trois (3)...
- 13 R ... le bon témoin...
- 14 Q ... personnes sont...
- 15 R ... pour répondre.
- 16 Q Quand les trois (3) personnes sont venues vous
- 17 voir, est-ce que l'une d'entre elles ou
- 18 certaines vous ont fait part qu'elles avaient
- 19 des problèmes, des problèmes de santé, des
- 20 problèmes de quelque...
- 21 R Euh...
- 22 Q ... nature que ce soit?
- 23 R Je permets de vous corriger : c'est moi qui
- 24 suis allé au bureau de... de maître Tremblay,
- 25 et non eux qui sont venus au mien, là.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 299 -

1 Euh... je n'ai pas de souvenir particulier  
2 sur des questions de santé, mais ç'a... ç'a  
3 possiblement été mentionné, puisqu'on a eu des  
4 échanges, au départ, ils... ils m'ont transmis  
5 des condoléances, pour le décès de ma mère,  
6 donc...

7 Q O.K.

8 Mais vous n'avez pas de souvenir  
9 particulier que quelqu'un n'était pas en bonne  
10 forme ou avait des problèmes de santé?

11 R ...

12 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

13 pour le juge Michel Girouard :

14 Mais écoutez : la question est suggestive!

15 Moi, j'ai noté que le témoin avait dit que  
16 c'était possible!

17 Alors, il n'a pas dit qu'il n'en avait pas  
18 été question, il vient de dire que c'était  
19 possible, mais la question est un peu  
20 suggestive, quand même!

21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22 Mais je pense que le témoin...

23 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Si vous permettez...

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
2           Je pense que...  
3           **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
4           pour le juge Michel Girouard :  
5           ... avec respect...  
6           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
7           ... le témoin a répondu...  
8           **LE TÉMOIN :**  
9           R       Je pense que...  
10          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
11          ... il a...  
12          **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**  
13          pour le juge Michel Girouard :  
14          Il a dit que c'était possible!  
15          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
16          Moi, je comprends, de son témoignage, que c'est  
17          possible, mais, lui, il n'a rien remarqué.  
18          Q       Est-ce que c'est - j'ai bien résumé...  
19          R       Tout à fait...  
20          Q       ... l'essence?  
21          R       ... Monsieur le Juge, et je ne l'aurais pas  
22          rapporté, de toute manière, pour une question  
23          à la fois de respect de la vie privée, et...  
24          euh... qui est un domaine dans lequel je  
25          pratique, de manière régulière, et de

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

pertinence.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Q Alors, suite à la... votre synthèse, est-ce que vous l'avez communiquée?

À qui vous l'avez - ce document-là, à qui vous l'avez communiqué, après l'avoir terminé?

R Alors, ce... ce troisième volume, là, qui est la synthèse de... de la rencontre avec le juge... euh... n'a pas été communiqué aux procureurs du juge Girouard, je l'ai dicté, le treize (13), et j'ai transmis... euh... le treize (13)... euh... des... euh... certains documents... euh... à maître Tremblay et... euh... à maître Labrie, mais je n'ai pas transmis ce document.

Et je m'en suis expliqué, d'ailleurs, dans ma correspondance, avec le juge Blanchard - et si vous me permettez de lire ce que j'ai écrit :

**«Suite à cette rencontre, j'ai transmis le jour même aux procureurs du juge interpellé des versions révisées des synthèses des 6 mai et 11 juillet 2013.»**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Ce que je m'étais engagé à faire.  
*«J'ai également rédigé une synthèse  
du témoignage et des éléments de  
preuves complémentaires recueillis  
dans le cadre d'une rencontre avec  
l'Honorable Michel Girouard, juge à  
la Cour supérieure. Ce document n'a  
pas été transmis au juge Girouard et  
à ses procureurs pour commentaire,  
puisque tous assistaient à cette  
rencontre.»*

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Q Mais excusez!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Très bien.

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Q Est-ce qu'on l'a, cette lettre-là?

R Vous n'avez pas cette lettre-là, c'est la  
lettre... euh...

Q Ah!

R ... que j'ai transmise, au juge Blanchard, et  
j'ai dit qu'elle était protégée par le secret  
professionnel.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 303 -

- 1 Q Mais, là, on vient d'en lire des...
- 2 R Ben, «on vient d'en lire»; une mise...
- 3 Q Excusez!
- 4 Je ne veux pas...
- 5 R ... en contexte, là, mais je pense pas...
- 6 Q Je ne voudrais pas...
- 7 R ... que c'est une...
- 8 Q ... argumenter avec le témoin...
- 9 R ... je pense pas que ce soit...
- 10 Q ... mais c'est que...
- 11 R ... à une renonciation au secret professionnel,  
12 Maître Masson!
- 13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
- 14 Bon!
- 15 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**
- 16 pour le Comité :
- 17 Q Sur la question du secret professionnel, par  
18 rapport au Conseil de la magistrature, je ne  
19 pense pas qu'on ait besoin d'aller là, pour le  
20 moment.
- 21 Je vais juste réviser mes notes, Monsieur  
22 le Juge.
- 23 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**
- 24 pour le juge Michel Girouard :
- 25 Mais si on peut noter, Monsieur le Président,

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 304 -

1 vous avez remarqué que j'ai eu une petite  
2 discussion!

3 Mais puisqu'il vient d'être question d'une  
4 lettre, au juge Blanchard, qui - dont le témoin  
5 lui-même, "*proprio motu*", a cité des extraits,  
6 il me semble dans l'ordre que je puisse y avoir  
7 accès, ne serait-ce que pour faire mon travail  
8 correctement.

9 Et ces documents-là, évidemment, ne nous  
10 ont pas été dévoilés ni divulgués, on apprend  
11 ça en cours de témoignage, l'extrait vient  
12 d'être...

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 Hum, hum.

15 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

16 pour le juge Michel Girouard :

17 ... il me semble que...

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19 Le...

20 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

21 pour le juge Michel Girouard :

22 ... la règle, c'est que je dois...

23 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

24 Le document est assujetti à un privilège  
25 professionnel qu'il n'est pas du ressort de

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 305 -

1 maître Doray à renoncer, c'est un privilège qui  
2 est la propriété du client, notamment le  
3 Conseil canadien de la magistrature...

4 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

5 pour le juge Michel Girouard :

6 Fort bien!

7 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8 ... alors, il y a différentes façons d'aborder  
9 ça; on peut biffer...

10 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

11 pour le juge Michel Girouard :

12 C'est ça.

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 ... du procès-verbal la partie qu'il a lue,  
15 parce que ce n'était pas nécessaire pour  
16 répondre à la question de maître Gravel.

17 Moi, je vous dis que, d'après moi, on a  
18 déjà statué, je pense, que ça relevait du  
19 secret professionnel, et il n'y a pas eu de  
20 renonciation, par le client, au secret  
21 professionnel de la relation entre maître Doray  
22 et le Conseil.

23 **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

24 pour le juge Michel Girouard :

25 Si vous me le permettez, avec respect, vous

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 306 -

1           avez toujours raison, et particulièrement cette  
2           fois-ci, c'est la raison pour laquelle la porte  
3           s'est hermétiquement fermée; mais voilà que,  
4           devant vous, ce matin, elle vient d'être  
5           entrouverte!

6                       Alors, là...

7           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

8           Je pensais que je venais de la refermer, là!

9           **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

10          pour le juge Michel Girouard :

11          Mais...

12          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

13          Je viens de vous dire que ce n'est pas de son  
14          ressort, de son autorité et de sa compétence...

15          **M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

16          pour le juge Michel Girouard :

17          O.K.

18          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19          ... de renoncer au privilège professionnel.

20                 C'est un secret professionnel, qui  
21                 appartient au client, qui est le Conseil  
22                 canadien de la magistrature...

23          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

24          pour le juge Michel Girouard :

25          Il n'y a aucun avis...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 307 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... que le Conseil...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

... de la transmission, là.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... a renoncé, et je répète : la réponse de maître Doray n'était pas nécessaire, compte tenu de la question qui lui était posée, alors...

**M<sup>e</sup> LOUIS MASSON**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, si vous me le permettez, elle est, au contraire, au coeur de nos préoccupations, parce que la lecture qu'il vient d'en faire n'est certainement pas un élément sans signification!

On parle de la communication de la piè...

- on parle du...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

La décision du Comité est que le privilège n'a pas été renoncé en l'espèce, et, donc, que votre objection et votre demande sont rejetées.

Alors, Maître Gravel!

Merci, Maître...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 308 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je n'ai...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... Masson!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je n'ai pas d'autres questions pour le témoin.

Je n'ai pas d'autres question pour le témoin.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Très bien!

Alors, Maître Tremblay ou Masson, vous faites le contre-interrogatoire?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien, est-ce qu'on pourrait avoir quelques minutes pour...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Quelle heure est-il?

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

On prend la pause?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Il est midi et quart (12 h 15).

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
Int. (M<sup>e</sup> Gravel)

- 309 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Bon!

On peut prendre la pause du midi...

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Oui!

Parfait!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

... revenir à deux heures moins quart  
(13 h 45); ça vous convient?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Très bien!

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Q Alors, Maître Doray, vous êtes un avocat de  
grande renommée, mais il est de mon devoir de  
vous dire de ne pas discuter de votre  
témoignage...

R Ça va de soit!

Q ... avec quoi que ce soit.

Merci!

R Bon appétit!

Q La séance est levée!

\* \* \* \*

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 310 -

1 - ADVENANT 12 h 17,  
2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

3 \* \* \* \*

4 - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI -

5 \* \* \* \*

6 - ADVENANT 13 h 55,  
7 REPRISE DE L'AUDIENCE -

8 \* \* \* \*

9  
10 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

11 Q Maître Doray, comme vous le savez, vous  
12 demeurez toujours sous serment ou sous  
13 affirmation de dire la vérité.

14 Est-ce que vous avez complété l'examen en  
15 chef du témoin?

16 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

17 pour le Comité :

18 C'est terminé, Monsieur le Juge.

19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

20 Vous avez des questions, Maître Tremblay?

21 **CONTRE-INTERROGÉ PAR M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

22 pour le juge Michel Girouard :

23 Oui, oui.

24 Q Alors, Maître Doray, vous avez témoigné à  
25 l'effet que la... la transmission de ce qu'on

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 311 -

1 appelle, je pense, l'Annexe 3 ou...  
2 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**  
3 Le Volume.  
4 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
5 pour le juge Michel Girouard :  
6 Q ... le Volume 3...  
7 R Oui.  
8 Q ... de votre... du rapport que l'on voit,  
9 finalement, dans le rapport du Comité d'examen,  
10 vous l'avez transmis au... disons à maître  
11 Sabourin ou...  
12 R Non, je l'ai transmise au juge Blanchard.  
13 Q Au juge Blanchard, pardon!  
14 Et ça n'a pas... ça, cette partie-là n'a  
15 pas été transmise au juge Girouard, n'est-ce  
16 pas?  
17 R C'est exact.  
18 Q Et je vous exhibe, ici, un document qui a été  
19 déposé sous la cote G - parmi la liasse G-1, je  
20 m'excuse de m'approcher de votre boîte...  
21 R Dans ma...  
22 Q ... sacrée...  
23 R Ou dans ma sphère d'intimité!  
24 Q Oui.  
25 R Et, d'ailleurs, dans cette correspondance du

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 312 -

1 treize (13) août deux mille treize (2013),  
2 j'écris, à la toute fin :

3 **«En conséquence, je vous transmets**  
4 **avec la présente les versions**  
5 **révisées de ces deux (2) documents.»**

6 Qui ont été précisés dans le premier  
7 paragraphe :

8 **«Synthèse des témoignages et des**  
9 **éléments de preuve, que je vous**  
10 **avais transmise le six (6) mai, et**  
11 **synthèse des témoignages et des**  
12 **éléments de preuve complémentaire,**  
13 **que je vous ai fait parvenir le onze**  
14 **(11) juillet, dans leurs versions**  
15 **révisées.»**

16 Q Très bien!

17 Maintenant, nous sommes le treize (13)  
18 août et, sur les deux (2) documents révisés que  
19 vous nous avez transmis, vous dites :

20 **«Je comprends que vous me ferez**  
21 **parvenir aujourd'hui même la version**  
22 **révisée des observations de votre**  
23 **client.»**

24 Pouvez-vous me dire : le treize (13) août,  
25 quelle était l'urgence que ce soit la journée

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 313 -

1 même?  
2 R Parce que je m'étais engagé à terminer  
3 l'enquête le plus rapidement possible.  
4 Q Et vous avez reçu nos commentaires?  
5 R Oui, et je les ai fait suivre, et dans ma - ma  
6 lettre au juge Blanchard date du vingt et un  
7 (21) août, et j'avais reçu les observations de  
8 votre client.  
9 Q Donc, vous aviez à la fois votre - vos...  
10 R J'ai lu l'ensemble des documents qui ont été  
11 transmis au juge Blanchard...  
12 Q Oui.  
13 R ... au début de mon témoignage...  
14 Q Oui.  
15 R ... et ça comprenait les observations de votre  
16 client.  
17 Q Très bien.  
18 En ce qui concerne votre... ce qui a été  
19 déposé sous cote E-3, je comprends - et qu'on  
20 doit lire, je pense, maintenant, avec la pièce  
21 E-9, qui sont vos... les notes que vous avez...  
22 que vous avez déclarées comme étant relatives  
23 à cette pièce, je comprends que - de votre  
24 témoignage que, en arrivant au bureau, vous  
25 êtes... vous avez fait immédiatement la dictée

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 314 -

- 1 de ces... de votre document marqué «**Strictement**  
2 **confidentiel**»?
- 3 R Ce n'est pas exactement mon témoignage, j'ai  
4 dit : c'est possiblement avant le lunch ou  
5 après le lunch, mais ça s'est fait la même  
6 journée.
- 7 Q Puis à quel moment avez-vous reçu nos  
8 observations?
- 9 Juste...
- 10 R Tut! Je pense que je les - de mémoire, je pense  
11 que je les ai reçues le quatorze (14).
- 12 Q Très bien.
- 13 J'ai juste une petite quest...
- 14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**
- 15 Q Quand vous dites «le quatorze (14)», vous  
16 voulez dire le quatorze (14) août?
- 17 R Le quatorze (14) août, le lendemain.
- 18 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**
- 19 pour le juge Michel Girouard :
- 20 Q Vous référez, dans votre - dans vos notes, à un  
21 certain nombre de personnes, entre autres au...  
22 ce qu'on a indiqué comme étant le paragraphe  
23 8...
- 24 R Quand vous parlez de mes notes, vous parlez de  
25 mes notes manuscrites...

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 315 -

1 Q Non, je parle...  
2 R ... ou vous parlez...  
3 Q ... maintenant, de... de...  
4 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**  
5 Volume...  
6 **LE TÉMOIN :**  
7 R ... vous parlez du...  
8 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
9 pour le juge Michel Girouard :  
10 Q ... E-3.  
11 R Volume 3?  
12 Q Oui.  
13 E-"8".  
14 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
15 Qui est la pièce E-3, n'est-ce pas?  
16 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
17 pour le juge Michel Girouard :  
18 E-3, c'est ce que je voulais dire; E-3.  
19 Q Et vous... je vois que vous mentionnez le  
20 nom...  
21 R À quel endroit?  
22 Q Au premier - bien, le 8, c'est le...  
23 l'onglet... c'est celui qui est au haut de la  
24 page 4.  
25 R Oui.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 316 -

- 1 Q Parce que ça se... comme le... comme vous avez  
2 vu, ç'a été pendant le débat au... auquel vous  
3 avez assisté, on a numéroté les paragraphes.
- 4 R Oui, oui, je l'ai fait moi-même.
- 5 Q Vous l'avez fait vous-même?  
6 Très bien!  
7 Alors, les notes concernant la rédaction  
8 de cette partie de votre rapport, 8, réfèrent  
9 également à des noms de criminalistes, défense,  
10 Grimard, Lusko et "*François*" Lacasse; c'est  
11 bien ça?
- 12 R ...
- 13 Q "*François*" Lacasse, oui.  
14 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**  
15 Jean-François Lacasse.  
16 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
17 pour le juge Michel Girouard :  
18 Pardon?
- 19 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**  
20 Je pense que c'est «Jean-François».
- 21 **LE TÉMOIN :**
- 22 R Je pense que c'est Jean-François...  
23 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
24 pour le juge Michel Girouard :  
25 Q Oui, oui, d'accord!

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 317 -

- 1 R ... Lacasse.
- 2 Q Oui, oui.
- 3 R Hum.
- 4 Q François, Jean-François... hum.  
5 Jean-François Lacasse.  
6 Alors, ça, c'est de l'information que vous  
7 a fournie le juge Girouard ou...  
8 R C'est de l'information que m'a fournie le juge  
9 Girouard et qui est d'ailleurs dans mes notes  
10 manuscrites de la rencontre avec lui, dans la  
11 partie supérieure de la page 3 :  
12 **«MG...» - Michel Girouard - «... a**  
13 **gardé les comptes de Painchaud et**  
14 **voulu recouvrer →**  
15 **s'est fait dire je t'ai payé en**  
16 **coke.»**
- 17 Q Non, ce n'est pas ça que je parle...
- 18 R Et puis, ensuite, je dis :  
19 **«Les 4 avocats impliqués par**  
20 **Thibault...»**
- 21 Q Oui.
- 22 R **«→ M<sup>e</sup>... Ladouceur**  
23 **criminaliste = défense...»**
- 24 Q Oui.
- 25 R **«→ M<sup>e</sup> Marc Grimard, Couronne;**

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 318 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**→ M<sup>e</sup> Lusko, avocat de la Couronne;  
(serait en prison)  
→ M<sup>e</sup> Jean-François Lacasse;  
(qui a eu des problèmes d'alcool)»**

Donc, c'est... ça fait référence à ce que  
m'a dit le juge Girouard, à savoir que,  
curieusement, les seules personnes impliquées  
par Thibault sont tous des avocats.

Q  
R  
Q  
R  
Q  
R  
Q

Et...  
Et j'ai pris en note les noms.  
Mais avez-vous vérifié avec ces personnes-là?  
Je n'ai pas fait de vérifications.  
Mais...  
Parce que mon enquête était terminée, j'ai...  
il ne restait plus qu'à obtenir les  
observations de votre client, que vous aviez  
demandé à fournir, depuis plusieurs mois déjà,  
et que j'attendais; quand je les ai reçues,  
j'ai joint le tout et mon enquête était  
terminée, je... j'avais d'ailleurs dit à... à  
mon mandant que je... j'attendais simplement ce  
document pour transmettre le tout.  
Est-ce que vous connaissiez perso -  
connaissiez-vous ces... ces avocats-là?  
Maître Lusko, par exemple, est-ce que vous

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 319 -

1 l'avez...  
2 R Aucun d'entre eux.  
3 Q Vous ne connaissiez aucun de ces avocats-là.  
4 R Aucun.  
5 Q Très bien.  
6 En ce qui concerne la... le contexte dans  
7 lequel la réunion a eu lieu, à nos bureaux, je  
8 comprends que maître Labrie, moi-même et maître  
9 Girouard étaient vos interlocuteurs; qu'il y  
10 avait un... qu'il y avait un dialogue entre  
11 tout ce monde-là.  
12 R C'est exact.  
13 Q Je comprends aussi que tout ce qui concerne les  
14 opérations de monsieur Lamontagne, le coffre,  
15 le... et cetera, et cetera, ça découlait de  
16 l'opération Écrevisse, telle que décrite par,  
17 par exemple, maître Labrie, moi, ou le juge  
18 Girouard.  
19 R Ben, j'ai pas une connaissance personnelle des  
20 faits, mais c'est ce que les agents Riverin et  
21 Demers m'ont rapporté.  
22 Q Très bien.  
23 Vous n'avez pas fait de vérifications  
24 personnelles outre que... que ce que vous ont  
25 apporté les agents dont vous parlez et les

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 320 -

1 discussions qu'on a eues, ensemble, à nos  
2 bureaux?

3 R De mémoire, je pense que ç'a été confirmé dans  
4 ma conversation avec la "*directeur*" - la  
5 directrice des poursuites criminelles et  
6 pénales adjointe, maître Annick Murphy, qui est  
7 un personnage célèbre, depuis un certain temps!

8 Q Oui!

9 Oui!

10 Et, donc... donc, les... la participation  
11 de Lamontagne, son modus operandi, tout ça,  
12 découlaient de l'opération Écrevisse.

13 R Je pense même... euh... Maître Tremblay, que  
14 c'était le résultat d'une perquisition.

15 Q Très bien.

16 Alors, je n'ai pas d'autres questions,  
17 c'était des points de clarification, je sais  
18 qu'on aurait pu faire ça... vous prenez la  
19 route pour Montréal, alors, bon voyage de  
20 retour!

21 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22 «Examen en...»

23 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24 pour le Comité :

25 Je n'ai pas de question!

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 321 -

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

2           Comment on dit, en français, "*redirect*"?

3           **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

4           pour le Comité :

5           Réinterrogatoire.

6           **LE TÉMOIN :**

7           R       Réinterrogatoire.

8           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

9           Réinterrogatoire.

10          **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

11          pour le juge Michel Girouard :

12          Oui.

13          **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14          Bon!

15          Q       Alors, Maître Doray, lorsque je fais l'examen  
16               de la synthèse, qui a été cotée E-3, préparée  
17               par vous, le treize (13) août deux mille treize  
18               (2013), vous indiquez que ce document était  
19               strictement confidentiel.

20               Est-ce que je comprends bien que vous  
21               indiquiez, par cette note-là, qu'il bénéficiait  
22               du secret professionnel avocat/client, c'est-à-  
23               dire le lien entre vous-même et le juge  
24               Blanchard, le Conseil canadien de la  
25               magistrature; c'est bien ça?

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 322 -

1 R Ce qui est - non, Monsieur le Juge.  
2 Q Hum.  
3 R J'ai mis «**STRICTEMENT CONFIDENTIEL**» sur tous  
4 les documents...  
5 Q O.K.  
6 R ... qui ont été préparés... euh... pour les  
7 fins de l'enquête qui m'a été confiée.  
8 Q O.K.  
9 R Mais, dans le cas des synthèses de témoignages,  
10 je les ai partagées, dans la plupart des cas,  
11 sauf celle-ci... euh... je les ai partagées  
12 avec... euh... les procureurs de... du juge  
13 Girouard et - par voie de conséquence, avec le  
14 juge Girouard, c'était de la preuve que j'avais  
15 accumulée.  
16 Et, comme je l'ai mentionné ce matin, pour  
17 ce qui est de ce troisième volume... euh... mon  
18 enquête était terminée; maître Tremblay et  
19 maître Labrie, à l'instigation de leur client,  
20 avaient demandé à me rencontrer, à me remettre,  
21 en personne, leurs observations, observations  
22 que je ne leur avais pas vraiment demandées,  
23 qu'ils s'étaient engagés à... à me remettre.  
24 Et, dans les circonstances, je... j'ai  
25 simplement - je les ai pas consultés sur la

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 323 -

1 rencontre que j'ai eue, avec eux... euh...  
2 croyant que c'est eux qui... qui voulaient me  
3 faire part de... de certains faits ou  
4 m'expliquer un certain contexte, j'ai fait une  
5 synthèse...

6 Q Alors, c'est un document...

7 R ... et je l'ai transmise.

8 Q ... qui - vous avez marqué «**STRICTEMENT**  
9 **CONFIDENTIEL**»...

10 R Mais c'est pas écrit...

11 Q ... mais qu'il ne l'était pas.

12 R ... «protégé par le secret professionnel»,  
13 c'était - ben, évidemment, pour les tiers...

14 Q Hum, hum.

15 R ... à cette étape de l'enquête, tout est  
16 confidentiel.

17 Mais ma compréhension, c'est que le seul  
18 document, véritablement, qui constitue un  
19 avis... euh... c'est l'avis que j'ai donné à...  
20 au... au juge Blanchard; le reste, je l'ai  
21 partagé... euh... en jouant d'une transparence  
22 et... et de...

23 Q Hum.

24 R ... l'équité procédurale.

25 Q Lorsque vous avez rencontré maître Tremblay et

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 324 -

1           maître Labrie, et le juge Girouard, est-ce que  
2           vous avez donné un engagement que les - à  
3           l'effet que les observations que le juge  
4           Girouard pourraient vous transmettre seraient  
5           scellées, seraient confidentielles et ne  
6           pourraient être partagées avec qui que ce soit?  
7           R       Non, Monsieur le Juge.

8                     Et, en fait, permettez-moi de vous  
9           expliquer un peu le contexte.

10                    Euh... il était compris que l'enquête que  
11           je menais, qui est une préenquête, si... si on  
12           regarde... euh... qu'on fait la comparaison  
13           avec la... la Loi québécoise sur les tribunaux  
14           judiciaires qui permet de décider, s'il y a  
15           lieu, d'instituer... euh... un... un Comité  
16           d'enquête, et si les plaintes sont... sont  
17           recevables.

18                    Ça va de soi que c'était confidentiel, que  
19           ça ne devait pas être transmis à des tiers...  
20           euh... mais il m'appartenait pas de donner des  
21           garanties ou de porter un jugement juridique  
22           sur qu'est-ce qu'on pourrait faire,  
23           ultérieurement, avec ce document-là, si,  
24           éventuellement, un Comité d'enquête devait être  
25           institué.

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 325 -

1                   Alors, je ne l'ai pas fait, ce n'était pas  
2                   à moi de le faire, ça appartenait au Conseil,  
3                   et je connaissais pas les règles du Conseil en  
4                   cette matière.

5           Q       Alors, pour être clairs, quand même, vous  
6                   n'avez pas donné d'engagement...

7           R       Clairement pas.

8           Q       ... de confidentialité pour toute réponse que  
9                   le juge Girouard ou ses avocats pourraient vous  
10                  donner lors de cette rencontre?

11          R       Certainement pas, Monsieur le Juge.

12                   Et, de la même façon, quand on m'a  
13                   transmis les observations du juge Girouard, on  
14                   me les a transmises non pas pour mes yeux et  
15                   mes oreilles à moi, mais dans le but que je les  
16                   fasse parvenir au Conseil.

17          Q       Vous avez des questions?

18                   Maître Synnott, questions?

19                   **M<sup>e</sup> BERNARD SYNNOTT, membre :**

20                   Non!

21                   **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

22          Q       Alors...

23                   **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

24                   pour le Comité :

25                   Merci!

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 326 -

1           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
2           Oui?  
3           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
4           pour le juge Michel Girouard :  
5           Bien, peut-être que ça n'a pas été clarifié.  
6           Juste petite question.  
7           **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
8           Oui.  
9           **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
10          pour le juge Michel Girouard :  
11          Q       Maître Doray, à quel moment votre mandat a-t-il  
12               terminé?  
13          R       Écoutez : ma compréhension, c'est que mon  
14               mandat s'est terminé avec la transmission, au  
15               juge Blanchard, de mon rapport et de l'ensemble  
16               des documents, le vingt et un (21) août deux  
17               mille treize (2013), à peu près.  
18          Q       Et, par la suite, vous n'avez eu aucun autre  
19               contact avec le dossier, disons?  
20          R       Je ne me souviens pas d'en avoir eu d'autres,  
21               si ce n'est que d'avoir parlé à maître Sabourin  
22               pour lui demander s'il s'attendait à...  
23          Q       O.K.  
24          R       ... d'autres choses de ma part, mais,  
25               honnêtement, je ne pense pas avoir eu d'autres

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 327 -

1 interventions.  
2 Q Et je tiens pour acquis, aussi, et c'est  
3 presque insultant de vous le demander, que vous  
4 avez respecté le mur de Chine et que vous  
5 n'avez jamais parlé à maître...  
6 R Totalement!  
7 Q ... à maître...  
8 Comment est-ce qu'il s'appelle?  
9 **L'HONORABLE MICHEL GIROUARD :**  
10 Cossette.  
11 **M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**  
12 pour le juge Michel Girouard :  
13 Q ... Cossette?  
14 R Tout à fait!  
15 Q Qui est encore votre associé.  
16 R Vous savez, Québec et Montréal, c'est loin!  
17 Q C'est tout!  
18 Alors, merci, confrère!  
19 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**  
20 Q Alors, Maître Doray, il me reste à vous  
21 remercier de vous être présenté aux audiences  
22 de ce Comité d'enquête; je sais que vous avez  
23 d'autres responsabilités.  
24 Je vous remercie de votre témoignage et  
25 des documents que vous avez produits pour la

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

M<sup>e</sup> RAYMOND DORAY  
Comité  
C.-int. (M<sup>e</sup> Tremblay)

- 328 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

considération du Comité.

Je vous souhaite une bonne route de retour!

R Je vous remercie tous!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Q Merci!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Q Merci, Maître Doray!

R Je vous souhaite une bonne fin de journée, également!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Q Merci!

**M<sup>e</sup> PAULE VEILLEUX, membre :**

Q Merci!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Q Je vous rappelle que la limite de vitesse est de cent kilomètre à l'heure (100 km/h)!

\* \* \* \*

- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN -

\* \* \* \*

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Prochain témoin?

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Oui, le prochain témoin, Monsieur le Juge, madame L.C.

Simplement, avant de débiter, il faut juste qu'on y pense avant, bon, pour les fins des transcriptions, pour les fins de son témoignage, pour les fins de - jusqu'à maintenant, il y a une ordonnance sur - ou une directive sur son identité, la pièce est sous scellée.

Juste avant qu'on entreprenne son témoignage, peut-être qu'on peut revisiter ça.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

On vous écoute!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Moi, je pense que, dans les circonstances, on peut maintenir le cap comme jusqu'à maintenant, donc, de maintenir les initiales et d'assurer la confidentialité de la personne, mais je n'ai pas d'objection non plus à ce que son identité soit révélée; donc, je n'ai pas de demande du témoin, à cet effet-là, pour l'instant.

1 Je n'ai pas - je ne me suis pas entretenu,  
2 avec elle, à ce sujet-là.

3 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

4 Mais je vous propose de le faire, de vous  
5 entretenir, avec elle, pour savoir si elle  
6 préfère qu'on l'identifie par ses initiales,  
7 et, si c'est le cas, ça peut peser dans la  
8 balance.

9 Alors, vous pourriez faire ça...

10 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

11 pour le Comité :

12 Très bien!

13 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

14 ... on attend...

15 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

16 pour le Comité :

17 Très bien.

18 **L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

19 ... on vous attend!

20 **M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

21 pour le Comité :

22 Avec votre autorisation.

23 Merci!

24 \* \* \* \*

25 - BRÈVE SUSPENSION DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

\* \* \* \*

- REPRISE DES NOTES STÉNOTYPIQUES -

\* \* \* \*

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Alors, elle préférerait être identifiée sous  
«L.C.»

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

O.K.

Vous n'avez pas d'objection, Maître  
Tremblay?

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Bien!

Évidemment, si les médias étaient ici, ils  
feraient une crise, là, parce que c'est -  
normalement, c'est public; les audiences sont  
publiques et...

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Mais, jusqu'à nouvel ordre, on va maintenir les  
initiales pour identifier la témoin, et puis  
si, à un moment donné, il faut revisiter la  
question, on le fera.

J'ai une bible, ici, pour la madame, ici.  
Est-ce qu'il y en a une là?

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 332 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

O.K.!

**L'HONORABLE MARIANNE RIVOALEN, membre :**

Les audiences sont quand même publiques.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui.

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Ça va?

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Oui!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

Je vais aller la chercher.

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Peut-être...

Mais je tiens pour acquis que, la lettre elle-même, elle est disponible pour interrogatoire et contre-interrogatoire; c'est juste les... juste l'identité qui est préservée, là.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

C'est ça!

**M<sup>e</sup> GÉRALD R. TREMBLAY**

pour le juge Michel Girouard :

Le 9 mai 2017

CCM16-0179

REPRÉSENTATIONS

- 333 -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

Très bien!

**M<sup>e</sup> MARC-ANDRÉ GRAVEL**

pour le Comité :

O.K.

**L'HONORABLE J. ERNEST DRAPEAU, président :**

Je pense qu'on avait statué que, une fois que la lettre ou le courriel deviendrait un élément de pièce que, à ce moment-là, il n'y aurait plus raison de maintenir le scellé.

\* \* \* \*

**- TÉMOIGNAGE DE L.C.**

**DANS UN CAHIER DISTINCT -**

\* \* \* \*

Je soussigné, ROGER BÉDARD, sténotypiste officiel, certifie sous mon serment d'office que la preuve qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

---

ROGER BÉDARD, s.o.